

**PROCÈS-VERBAL
SÉANCE DU CONSEIL DU 3^e ARRONDISSEMENT
DU 13 SEPTEMBRE 2022**

- CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

- Désignation d'un secrétaire de séance.
- Appel nominal
- Approbation du procès-verbal de la séance du 22 juin 2022

I – Rapports

1. MA3 - 07 – Décision Modificative n° 1 – Exercice 2022
RAPPORTEUR : Emmanuel VIVIEN
2. 4357 - Dotations aux arrondissements pour l'année 2023
RAPPORTEUR : Emmanuel VIVIEN
3. 4461 - Approbation du dispositif et des grands principes de la Charte de coopération culturelle 2022-2027
RAPPORTEURE : Philomène RECAMIER
4. 4532 - Approbation d'une convention d'occupation temporaire du domaine privé à titre gratuit entre la Ville de Lyon et l'Association Compagnie du Bonhomme, relative à la mise à disposition du Théâtre de la rue Saint Eusèbe à Lyon 3^e – EI 03408 pour la période 2022-2025
RAPPORTEURE : Philomène RECAMIER
5. 4531 - Attribution de subventions d'investissement à vingt-six associations œuvrant pour la création et la diffusion artistique, sur l'enveloppe n° 60SECULT « Accompagnement des initiatives locales culturelles (subventions) 2021-2026 », pour un montant global de 250 000 euros - Approbation et autorisation de signature des conventions entre la Ville de Lyon et diverses associations
RAPPORTEURE : Philomène RECAMIER
6. 4530 - Attribution de subventions de fonctionnement à la SCOP SARL Les Trois-Huit, Compagnie de théâtre et à la Licra dans le domaine culturel sur le Fonds d'Intervention Culturel – FIC pour un montant global de 15 000 euros. Approbation d'une convention
RAPPORTEURE : Philomène RECAMIER
7. 4459 - Approbation de deux conventions fixant les modalités de mise en œuvre de l'intervention musicale en milieu scolaire pour les années scolaires 2022-2023 à 2024-2025 entre la Ville de Lyon et le syndicat mixte de gestion du Conservatoire à Rayonnement Régional de Lyon et la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale
RAPPORTEUR : Philomène RECAMIER
8. 4425 - Approbation d'une convention de subvention de fonctionnement d'un montant de 110 000 euros et d'investissement d'un montant de 10 000 euros entre la Ville de Lyon / Auditorium-Orchestre national de Lyon et la Fondation de L'AO sous l'égide de la Fondation Bullukian dans le cadre du financement des projets de l'Auditorium-Orchestre national de Lyon pour les années 2021 et 2022
RAPPORTEURE : Philomène RECAMIER
9. 4450 - Auditorium Maurice Ravel - Amélioration de l'acoustique de scène - 149 rue Garibaldi, 69003 Lyon - Opération n° 03048648 - Lancement des travaux et affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2021-1, programme n° 20005
RAPPORTEURE : Philomène RECAMIER

10. 4376 - Soutien à la vie associative ou structures assimilées relatif à l'action internationale - Attribution de subventions dans le cadre de l'appel à projets internationaux (AAPI) 2022 phase 2 et lancement de l'appel à projets internationaux 2023 avec de nouvelles modalités.
RAPPORTEURE : Philomène RECAMIER
11. 4480 - Attribution de subventions de fonctionnement d'un montant de 3 727 113 euros aux MJC, centres sociaux, maisons de l'enfance ainsi qu'à différentes associations d'éducation populaire - Approbation et autorisation de signature des conventions d'application avec chacune des associations gestionnaires
RAPPORTEURE : Philomène RECAMIER
12. 4498 - Attribution de la seconde tranche de subventions de fonctionnement 2022 aux associations gestionnaires d'équipements de Petite Enfance pour un montant total de 3 560 648 euros - Approbation du modèle de convention d'application financière
RAPPORTEURE : Monique GUÉRIN
13. 4410 - Signature d'une convention entre la Ville de Lyon et la Caisse des Écoles de Lyon dans le cadre du Programme de Réussite Éducative.
RAPPORTEURE : Marie-Loup FALL-GUÉRIN
14. 4409 - Signature d'une convention-cadre pour l'année scolaire 2022-2023 entre la Ville de Lyon et l'AFEV pour un soutien aux actions portées par l'association en faveur de la lutte contre les inégalités éducatives et en faveur de la jeunesse et attribution d'une subvention de 100 000 euros pour la poursuite du soutien au dispositif « Ambassadeurs du livre » au sein des écoles publiques lyonnaises pour la période septembre-décembre 2022
RAPPORTEURE : Marie-Loup FALL-GUÉRIN
15. 4407 - Projet Éducatif Lyonnais 2021-2026 : propositions d'attribution de subventions sur les temps extrascolaires – année scolaire 2022-2023
RAPPORTEURE : Isabelle PRIN
16. 4406 - Projet éducatif lyonnais 2021-2026 - Propositions d'attribution de subventions dans le cadre des dispositifs CEL-CLAS-REAAP et pour les temps périscolaires - Année scolaire 2022-2023
RAPPORTEURE : Isabelle PRIN
17. 4405 - Projet éducatif lyonnais 2021-2026 - Propositions d'attribution de subventions sur le temps scolaire - Année scolaire 2022-2023 et convention avec l'association des péniches du Val de Rhône
RAPPORTEURE : Isabelle PRIN
18. 4355 - Dispositif Trait d'Union : attribution de subventions à diverses associations sportives - Approbation de conventions d'application financière et d'une convention annuelle mixte
RAPPORTEUR : Jacques BALANDJIAN
19. 4499 - Attribution d'une subvention de 15 000 euros à l'association « Comité départemental de la retraite sportive du Rhône et de Lyon Métropole » pour l'organisation de la « Nordic Walkin' Lyon » les 15 et 16 octobre 2022
RAPPORTEUR : Jacques BALANDJIAN
20. 4464 - Lyon 3^e - Approbation de la gratuité de la mise à disposition d'une parcelle de terrain située 2 rue Chambovet au profit de l'association « Jardin en herbes » - EI 03133
RAPPORTEUR : Philippe PETIOT
21. 4528 - Approbation de la convention-cadre entre la Ville de Lyon et l'association Coopawatt et attribution d'une subvention de fonctionnement.
RAPPORTEURE : Sylvie CORBEL-COPIN
22. 4529 - Lancement de l'opération n° 60SEECOP « Éco-patrimoine - Aide à la rénovation thermique du bâti ancien » et affectation d'une partie de l'AP n° 2021-3, programme 00016 - Approbation et autorisation de signature de la convention de partenariat relative à l'attribution de subvention
RAPPORTEURE : Sylvie CORBEL-COPIN
23. 4486 - Attribution de subventions de fonctionnement aux associations d'anciens combattants pour un montant total de 41 400 euros

RAPPORTEUR : Arthur DUVIVIER

24. 4477 - Dépose et réinstallation de la plaque dédiée à la mémoire de Mario Buisson, rue Ternois, à Lyon 3^e

RAPPORTEUR : Arthur DUVIVIER

25. 4527 - Attribution d'une subvention d'investissement d'un montant de 35 000 euros en faveur de l'association de l'Hôtel Social - LAHSO, gestionnaire de l'établissement d'accueil de jeunes enfants « Jacques Prévert », sis 259-261 rue Paul Bert à Lyon 3^e, pour l'aménagement de son espace extérieur - Approbation et autorisation de signature de la convention

RAPPORTEURE : Véronique DUBOIS-BERTRAND

26. 4440 - Lyon 2^e - 3^e - Approbation de la gratuité partielle de la mise à disposition de trois logements sis 2bis rue des Forces à Lyon 2^e, 1 rue Commandant Dubois à Lyon 3^e et 142-144 rue Antoine Charial à Lyon 3^e, au profit de l'association Habitat et Humanisme dans le cadre du dispositif « Accueil des Ukrainiens » - EI 02012, 03079 et 03441

RAPPORTEUR : Silvère LATAIX

27. 4380 - Subventions aux associations développant des actions en faveur des personnes en difficulté (aide alimentaire, accueil de jour, lutte contre l'exclusion et maintien du lien social, santé/personnes SDF) pour un montant de 201 750 euros - Autorisation de signer les conventions de financement

RAPPORTEUR : Silvère LATAIX

28. 4507 - Attribution d'une subvention de fonctionnement à des organismes de l'économie sociale et solidaire œuvrant en faveur du développement et de l'accompagnement de l'entrepreneuriat social et solidaire pour un montant total de 50 500 euros

RAPPORTEURE : Véronique DUBOIS-BERTRAND

29. 4508 - Attribution de subventions à des organismes de l'économie sociale et solidaire dans le cadre de l'appel à projets visant à renforcer les actions en faveur de la transition écologique et la solidarité sur le territoire de la ville de Lyon - Attributions de subventions pour un montant total de 73 000 euros

RAPPORTEUR : Véronique DUBOIS-BERTRAND

30. 4476 - Approbation de la gratuité partielle de la mise à disposition de locaux situés au 13 bis rue Girié à Lyon 3^e au profit de l'association de gestion du Site polyvalent d'insertion et de la formation (SPLIF) - Ensemble immobilier n° 03375

RAPPORTEUR : Nicolas PLANCHON

31. 4474 - Programmation financière complémentaire 2022 au titre de la politique emploi et insertion professionnelle - Attribution de subventions de fonctionnement à différentes structures pour un montant total de 26 500 euros

RAPPORTEUR : Hugo PATOURAUX

32. 4456 - Attribution de subventions de fonctionnement à des associations dans le cadre du projet de transformation de la place Gabriel Péri pour un montant total de 61 238 euros
Attribution de subventions de fonctionnement à des associations dans le cadre du projet de transformation de la place Gabriel Péri pour un montant total de 61 238 euros

RAPPORTEURE : Marion SESSIECQ

33. 4547 - Signature entre l'État, la Métropole de Lyon, les Villes de Lyon et de Villeurbanne, du contrat territorial d'accueil et d'intégration (CTAI) à destination du public primo-arrivant

RAPPORTEUR : Thibaud ROCHE

34. 4458 - Programmation 2022 au titre de la convention territoriale de Lyon du contrat de ville 2015/2023 de l'agglomération lyonnaise - Demandes de cofinancement auprès de l'État et de la Métropole de Lyon pour les postes des missions territoriales de maîtrise d'œuvre urbaine et sociale et les actions sous maîtrise d'ouvrage de la Ville de Lyon

RAPPORTEUR : Thibaud ROCHE

35. 4460 - Programmation financière complémentaire 2022 au titre de la politique de la ville (volet lien social) pour un montant total de 110 000 euros, ainsi qu'au titre des dispositifs « Fonds d'Initiatives Locales » (FIL), « Fonds Associatif Local » (FAL) et « Conseils citoyens » pour un montant total de 21 260 euros

RAPPORTEURE : ~~Thibaud~~ ROCHE Marion SESSIECQ
36. Questions MA3 au CM : Péricolaire dans le 3^e
RAPPORTEURE : Véronique DUBOIS-BERTRAND

II - Questions diverses

VILLE DE LYON
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DU 3^e ARRONDISSEMENT

SÉANCE DU : 13 SEPTEMBRE 2022

SAISINE DU : 2 SEPTEMBRE 2022

COMPTE-RENDU AFFICHÉ LE : 14 SEPTEMBRE 2022

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL : 7 SEPTEMBRE 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS D'ARRONDISSEMENT EN EXERCICE AU

JOUR DE LA SÉANCE : 36

PRÉSIDENT : Mme Véronique DUBOIS-BERTRAND, Maire du 3^e arrondissement de Lyon

SECRÉTAIRE : M. Hugo PATOURAUX, Conseiller d'Arrondissement au Maire du 3^e arrondissement de Lyon

Présents : Véronique DUBOIS-BERTRAND, Marion SESSIECQ, Michaël MAIRE, Marie-Loup FALL-GUÉRIN, David CLERC, Philomène RECAMIER, Philippe PETIOT, Sylvie CORBEL-COPIN, Nicolas PLANCHON, Marie VIDAL, Jacques BALANDJIAN, Amandine BARIOZ PLANCHE, Silvère LATAIX, Martine SOUVIGNET, Julie NUBLAT-FAURE, Bertrand MAES, Stéphanie LEGER, Emmanuel VIVIEN, Isabelle PRIN, Akif EKINCI, Béatrice DE MONTILLE, Thibaud ROCHE, Hugo PATOURAUX, Arthur DUVIVIER, Monique GUÉRIN, Carole BURILLON, Goveille TANDONNET, Richard BRUMM, Catherine PANASSIER.

Absents excusés : Grégory DOUCET, Steven VASSELIN, Etienne BLANC, Georges KEPENEKIAN, Nouria MAHMOUDI, Thierry RICARD, Guy CORAZZOL.

Dépôts de pouvoirs : Grégory DOUCET, Steven VASSELIN, Etienne BLANC, Georges KEPENEKIAN, Nouria MAHMOUDI, Thierry RICARD donnent pouvoir à Véronique DUBOIS-BERTRAND, Bertrand MAES, Richard BRUMM, Catherine PANASSIER, Nicolas PLANCHON, Carole BURILLON pour les représenter et voter en leur nom.

Situation de départ : le nombre de voix est de 35 (29 + 6 pouvoirs)

- **Intervention de Madame La Maire**

Véronique DUBOIS-BERTRAND : « Mesdames et messieurs, il est 18 h 32, donc je vous propose de débiter ce conseil. Alors, avant de démarrer cette séance, je voudrais au nom de notre conseil souhaiter à tous les enfants, tous les parents, tous les habitantes et les habitants de notre arrondissement une bonne rentrée 2022. J'ai eu l'occasion ces derniers jours de rendre visite à certaines écoles, crèches et EPHAD, accompagnée des élus et j'ai pu constater l'entier dévouement, la sincère implication et le grand professionnalisme des personnels. J'ai vu de plus près ce que nous savons toutes et tous, la difficulté de recrutement et les difficultés d'exercice sur des métiers en tension. Je souhaite donc également à tous ces professionnels qui travaillent pour l'être humain une belle rentrée 2022 et je leur renouvelle tout notre soutien dans leurs actions au quotidien.

Je voudrais par ailleurs revenir sur cet été caniculaire et sur les conséquences du dérèglement climatique sur notre planète. L'été 2022 qui a vu se multiplier les catastrophes liées au réchauffement climatique a été le plus chaud jamais enregistré en Europe. Forêts en feu, rivières asséchées, cultures en berne, records de chaleur explosés, le ressenti des Européens d'un été de braise est confirmé par les relevés des satellites. Le réchauffement climatique est là et bien là, nous ne cessons de le dire quand certains, encore et toujours, le nient et nous rient au nez. Pour le seul mois d'août 2022, les températures ont été de loin les plus hautes enregistrées, 1,72 °C au-dessus des moyennes de 1991 à 2020. Ce nouveau record, 1 an seulement après celui de 2021 s'inscrit alors que les impacts du changement climatique se font de plus en plus sentir à travers le monde. En matière d'incendie, les vingt-sept pays de l'Union européenne avaient établi, à la mi-août, un triste record à ce stade de l'année avec plus de 660 hectares brûlés, et la sécheresse affecte de son côté nombre de pays européens avec des cours d'eau à sec et des restrictions dans de nombreuses localités. Les conséquences en sont déjà ressenties sur le secteur agricole faisant craindre pour les récoltes, des effets sur une inflation déjà très forte sont encore à redouter. Je parle de l'Europe, mais l'été 2022 a matérialisé comme jamais la réalité du réchauffement climatique pour des milliards de personnes à travers le monde : inondations au Pakistan, pluies diluviennes aux États-Unis, canicules et sécheresses en Chine, la liste est longue. Les scientifiques alertent depuis de nombreuses années sur le fait que les conséquences du réchauffement climatique vont se multiplier à mesure que les températures moyennes montent. Si le thème du réchauffement climatique s'est imposé dans le débat public et politique, la crise énergétique qui secoue le monde fait aussi craindre une nouvelle course vers les énergies fossiles, principales sources de ce réchauffement. Ainsi, l'Allemagne annonce devoir rouvrir ses centrales à charbon pour compenser la baisse des livraisons de gaz russe. C'est dans ce contexte de tension internationale que notre majorité souhaite réaffirmer la sobriété comme un levier principal de son action publique et politique. Dans la continuité de son action menée dès le début du mandat sur le climat et l'énergie, la Ville de Lyon souhaite réduire *a minima* de 10 % ses consommations énergétiques en 2 ans et lance un groupe de travail pour identifier les mesures qui permettront d'y parvenir.

Suite à l'appel du président de la République sur la sobriété énergétique, notre maire a réaffirmé que la Ville de Lyon se tenait prête à travailler avec l'État pour relever l'immense défi de la sobriété. Ce défi exige des mesures ambitieuses qui devront aller au-delà de ce qu'a esquissé le président de la République et surtout, il faudra les concrétiser en actes. Depuis le début du mandat, l'exécutif lyonnais mène une politique ambitieuse de sobriété énergétique, dépassant les orientations données sur le plan national : arrêté contre le chauffage des terrasses, régulation des températures dans les bâtiments publics, rénovation thermique des bâtiments municipaux, signature du traité de non-prolifération des combustibles fossiles, arrêté sobriété énergétique réglementant l'usage des climatisations dans les commerces, adaptation du plan lumière sur 370 sites remarquables de la ville à 3 jours par semaine. 400 millions sont ainsi dédiés à la transition écologique dans le cadre de la programmation pluriannuelle des investissements, avec notamment une action forte sur le recours aux énergies renouvelables. Achat de biogaz 100 % renouvelable et français pour 25 % du volume consommé par la ville, raccordement des bâtiments municipaux au réseau de chaleur urbain, solarisation des toitures des bâtiments de la ville. Suite à cet été caniculaire alors que la période de

chauffe se prépare, le défi énergétique est plus que jamais posé. Notre exécutif s'engage dans un plan d'action global et collectif associant l'ensemble des parties prenantes et partenaires.

Parce que la sobriété énergétique doit dépasser les clivages politiques, le groupe de travail mis en place dans les prochains jours rassemblera les différents groupes politiques et sera piloté par Steven VASSELIN que je salue et remercie. Ce groupe vise à aboutir à une feuille de route adaptée aux enjeux et aux besoins des habitants dans une volonté de justice sociale. Le groupe étudiera un large panel de mesures innovantes et ambitieuses : température dans les équipements, bilan carbone des déplacements, intensité et horaires d'éclairage urbain. Il sera également voué à créer des synergies avec la Métropole de Lyon afin d'aboutir à un ensemble de mesures de concrètes et efficaces, mais aussi inspirantes pour les habitants et les entreprises afin d'embarquer un maximum d'acteurs dans cet effort qui rejoint les ambitions d'une ville climatiquement neutre en 2030. Le 3^e arrondissement y prendra bien sûr toute sa part.

Avant d'ouvrir notre conseil, j'ai eu connaissance d'une prise de parole du groupe socialiste, je laisse donc la parole à Madame BARIOZ PLANCHE. »

- **Intervention Amandine BARIOZ PLANCHE**

Amandine BARIOZ PLANCHE : « Merci, Madame la Maire. Madame la Maire, mes chers collègues, Lyonnaises et Lyonnais ici et là, nous sommes heureux de vous retrouver en cette rentrée et j'espère que vous avez tous et toutes passé un bel été. Cette rentrée, comme vous le savez, est marquée notamment par la hausse des prix qui pénalise beaucoup de personnes et surtout celles et ceux qui étaient déjà dans une situation compliquée. La hausse des prix de l'énergie, mais aussi de l'alimentation, est une source d'angoisse pour de nombreux Lyonnais et Lyonnaises. Notre majorité n'ignore pas ces enjeux qui pèsent sur de nombreux ménages et est pleinement mobilisée pour atténuer ces effets. C'est ce que nous faisons par exemple avec les cantines scolaires pour lesquelles d'importants efforts ont été déployés pour proposer aux écoliers une alimentation de meilleure qualité avec des produits bio, locaux et en grande partie faits maison. Cet important saut qualitatif, nous le faisons au nom de l'accès à une alimentation saine et durable pour toutes et tous ; nous le faisons au nom de l'idéal égalitaire de notre enseignement ; nous le faisons enfin comme une mesure de justice sociale, car l'alimentation est une source majeure d'inégalité en France en termes de nutrition, bien sûr, mais également en termes de santé. Ces mesures, nous les mettons en place sans surcoût pour les familles, car c'est cela aussi la justice sociale. Et dans le contexte économique actuel, il nous apparaît essentiel d'obéir à ces principes. En effet, les cantines scolaires sont un bel exemple de notre logiciel politique. Une politique qui vise à gagner en qualité, à promouvoir la santé et l'environnement tout en restant attentif aux inégalités d'accès et aux disparités économiques. Notre ambition est de faire de la transition écologique et sociale une chance et non une contrainte, de promouvoir un mode de vie et de consommation qui sert la planète comme les habitantes et habitants de notre ville, de surcroît lorsque l'on voit par exemple le dernier rapport du GIEC qui met en exergue, entre autres, le point de bascule atteint, à savoir que les températures augmentent, gagnent 1,5 °C globalement. Cette situation plonge notre planète dans un scénario inquiétant, le climatoscepticisme n'a donc plus sa place dans notre société. Il nous faut agir collectivement, globalement, il faut dire, mes chers collègues, les enjeux sont majeurs. C'est bien ce que nous a montré l'été dramatique que nous avons vécu et qui a été pour beaucoup l'occasion de réaliser ce que signifie réellement l'expression « dérèglement climatique. » Je pense bien sûr aux terribles incendies qui ont ravagé le territoire et à l'ensemble des événements climatiques que nous avons vécus ces derniers mois en France et ailleurs : sécheresses, canicules, orages, inondations, la liste est malheureusement non exhaustive. Tout cela doit nous appeler à agir, car la situation ne va pas aller en s'améliorant, bien au contraire. Tout, des températures extrêmes à la crise énergétique, nous commande d'agir rapidement et radicalement aux conséquences catastrophiques de l'action humaine sur la planète. Cela, notre majorité en a conscience et c'est pour cela que nous déployons une politique ambitieuse centrée sur la transition écologique et sociale qui saura allier progrès social et limitation de notre impact climatique. Beaucoup de projets ambitieux ont déjà été lancés dans notre ville, dans nos arrondissements et dans le nôtre comme l'a rappelé Madame la Maire juste avant, et l'année qui s'ouvre va voir naître de nombreux autres projets. Malgré les crises,

notre projet reste constant : continuer à développer nos services publics, aider les plus démunis, promouvoir la justice sociale et, bien sûr, la transition écologique. Je vous remercie pour votre écoute et votre attention. »

Véronique DUBOIS-BERTRAND : « Merci. Je vous propose d'ouvrir notre conseil. La séance est ouverte. »

- **Désignation d'un secrétaire de séance.**

Véronique DUBOIS-BERTRAND : « En application de l'article L.2121-15 du CGCT, je vais vous demander de procéder à la désignation d'un secrétaire de séance. Je vous propose de désigner Hugo PATOURAUX. Est-ce que quelqu'un s'y oppose ? Non, donc Monsieur Hugo PATOURAUX est désigné secrétaire de séance. »

- **Appel nominal**

Véronique DUBOIS-BERTRAND : « Avant de procéder à l'examen des rapports inscrits à l'ordre du jour, le secrétaire va procéder à l'appel nominal dans l'ordre du tableau issu des élections du 15 mars et 28 juin 2020. »

- **Approbation du procès-verbal de la séance du 22 juin 2022 : approuvé à l'unanimité**

Véronique DUBOIS-BERTRAND : « Merci. Nous commençons par l'approbation du procès-verbal de la séance du 22 juin 2022. Ce procès-verbal vous a été transmis en même temps que les rapports de ce jour. Je vais mettre donc ce procès-verbal au vote. Y a-t-il des remarques concernant le procès-verbal ? Non, je considère que le procès-verbal est donc approuvé. »

I – Rapports

Véronique DUBOIS-BERTRAND : « Nous allons passer au vote des rapports. Le premier rapport, c'est la décision modificative n° 1 - Exercice 2022. Je vais laisser la parole à Monsieur Emmanuel VIVIEN pour le présenter. »

1. MA3 – 07 – Décision Modificative n° 1 – Exercice 2022

RAPPORTEUR : Emmanuel VIVIEN

Emmanuel VIVIEN : « Merci, Madame la Maire. Madame la Maire, mesdames les conseillères, messieurs les conseillers, mesdames et messieurs, comme rappelé par Madame la Maire, la présente délibération a pour objet d'approuver la décision modificative n° 1 qui porte sur trois points.

D'une part, le remboursement des plateaux-repas pour les deux bureaux de vote qui ont été créés pour les élections présidentielles et législatives 2022, ceci pour un montant de 560 euros.

D'autre part, le remboursement des charges 2021 pour les locaux mis à la disposition de la FOL, *Fédération des Ouvres Laiques* au deuxième étage de la mairie pour un montant de 3 237 euros.

Et enfin, le remboursement des charges 2021 pour les équipements transférés lors du conseil municipal du 27 mai 2021, ceci pour un montant de 8 566 euros.

Si ces dispositions recueillent votre agrément, je vous propose, mesdames et messieurs, d'inscrire à l'état spécial du 3^e arrondissement en section « dépenses » la somme totale de 12 363 euros. Je vous remercie. »

Véronique DUBOIS-BERTRAND : « Merci. Y a-t-il des questions, des remarques ? »

Madame la Maire met le rapport aux voix.

Véronique DUBOIS-BERTRAND : « Je mets donc le rapport au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Véronique DUBOIS-BERTRAND : « Le deuxième rapport concerne la dotation aux arrondissements pour l'année 2023 et je laisse de nouveau la parole à Monsieur Emmanuel VIVIEN. »

2. 4357– Dotations aux arrondissements pour l'année 2023

RAPPORTEUR : Emmanuel VIVIEN

Emmanuel VIVIEN : « Merci, Madame la Maire. Comme chaque année, il s'agit de délibérer sur le montant total des crédits alloués aux arrondissements pour l'exercice suivant, à savoir, pour mémoire, les deux dotations de fonctionnement et la dotation d'investissement. Il y a par contre une nouveauté par rapport aux années précédentes avec le rééquilibrage de la DAL qui va mieux prendre en compte la réalité du budget dédié à la DAL.

Ce rééquilibrage a été fait en analysant les dépenses réelles sur la période 2017-2021 avec la neutralisation de l'année 2020 qui, pour cause de COVID, n'est pas représentative. En conséquence, la dotation d'animation locale a été revalorisée de 460 242 euros pour atteindre le montant moyen des dépenses constatées sur la période, soit, en tout, 936 100 euros, tandis que la dotation de gestion locale a été, elle, réduite d'un montant équivalent.

L'enveloppe pour l'animation locale est donc désormais répartie selon les critères suivants :

- Une attribution forfaitaire à chaque arrondissement à hauteur de 30 000 euros. Précédemment, c'était 20 000 euros ;
- Et la répartition du solde en fonction du nombre d'habitants basée sur le recensement au 1^{er} janvier 2021.

Ces modalités ont été présentées et validées par les maires d'arrondissement lors de la conférence budgétaire du 6 juillet 2022 et correspondent pour le 3^e arrondissement à une dotation d'animation locale de 161 000 euros qui est donc plus sincère et transparente au regard des dépenses réelles.

La dotation de gestion locale s'élève, elle, à 4 422 643 euros. Elle intègre, outre les crédits supplémentaires alloués suite au transfert d'équipements de 2021 et 2022 pour un montant total de 169 691 euros, la déduction des 460 242 euros réalloués à la DAL. Et enfin, le retrait des crédits alloués en 2022 pour la prise en charge des plateaux-repas des bureaux de vote pour les quatre tours d'élection, soit 82 320 euros, car l'année 2023 n'est pas, *a priori*, une année électorale.

Concernant la dotation d'investissement le montant global est de 1 053 378 euros, soit toujours 2 euros par habitant, basée, toujours, sur les chiffres du recensement de 2021.

En conclusion, si ces dispositions recueillent votre agrément, je vous propose, mesdames et messieurs, d'adopter ce rapport. Je vous remercie. »

Véronique DUBOIS-BERTRAND : « Merci, Monsieur VIVIEN. Y a-t-il des remarques ? Oui, Madame PANASSIER, allez-y. »

Catherine PANASSIER : « Madame la Maire, chers collègues. C'est un dossier qu'avait suivi particulièrement Georges KÉPÉNÉKIAN, puisque quand il était maire, il avait lancé un groupe de travail assez efficient sur justement plus d'autonomie pour les arrondissements, donc là, on regrette qu'il n'y ait pas plus d'autonomie donnée aux arrondissements, contrairement à la promesse qui avait été faite pendant la campagne, donc nous voterons contre ce rapport. »

Véronique DUBOIS-BERTRAND : « Merci, Monsieur PLANCHON. »

Nicolas PLANCHON : « Bien, merci, Madame, la Maire, chers collègues, alors, juste quelques mots pour dire que si nous nous félicitons de l'augmentation de la dotation d'animation locale, notre fameuse DAL, dans le 3^e – c'est moins vrai sur d'autres arrondissements, mais en tout cas dans le 3^e – porter à 160 936 euros en 2023 contre 78 110 euros en 2022 – donc tout le monde mesure la progression – il est à craindre, en revanche, au regard des trajectoires inflationnistes du coût de l'énergie qui a été évoqué par ailleurs, comme du reste, pas seulement du coût de l'énergie, que celle-là, sans que cela ne se traduise par un fait comptable, serve en réalité à rééquilibrer nos futures DGL déficitaires. C'est-à-dire à procéder en réalité à l'inverse de notre tradition budgétaire lyonnaise qui, en somme, consistait à piocher dans les excédents de la DGL pour financer l'action locale de proximité, autrement dit étayer, conforter la DAL, si vous me suivez. Et d'ailleurs, sur ce seul registre des énergies, rappelons que la dépense prévisionnelle en matière de fourniture d'électricité de la Ville de Lyon passera à 43 millions d'euros sur l'exercice 2023 contre 20 millions en 2022, une hausse pourtant établie à partir d'un estimatif très, très optimiste quant au prix de l'électricité sur le marché de gros, simulé à hauteur de 400 euros le mégawattheure, bien en dessous des prix actuels du marché. On en parlait ce matin même dans le fameux groupe de travail consacré au plan de sobriété de la Ville de Lyon qui a déjà commencé, Madame la Maire, donc vous voyez, ça avait déjà lieu ce matin, ce qui était l'occasion

notamment pour Monsieur KÉPÉNÉKIAN de nous rappeler la mise en œuvre du plan Émeraude que vous soulignez suite à la crise de 2008. Ce qui n'a rien à voir avec notre dotation d'arrondissement. Premier point d'inquiétude. Seconde inquiétude ou vigilance – mais que je sais partagée comme la première au reste – comme l'action publique ne se conduit pas en vase clos et qu'il est probable que les tarifs des prestations de toute nature de nos externalisations, entendez nos acteurs associatifs, nos prestataires, nos musiciens augmenteront à proportion de l'inflation, nos dotations locales, fut-elles préservées de la compensation que j'évoquais par ailleurs, risquent malgré tout et en réalité d'être insuffisantes à mener une action publique locale susceptible de répondre aux besoins des habitants et des acteurs de l'arrondissement, et au-delà.

Autrement dit, nous n'en sommes pas encore, et c'est heureux, à choisir entre payer la facture d'électricité et organiser un forum emploi ou soutenir une animation de quartier, mais le risque n'est pas chronique, il est là, à notre porte. C'était juste un point de vigilance, pour autant nous voterons, je crois, favorablement ce rapport. Je vous remercie.

Véronique DUBOIS-BERTRAND : « Merci, Monsieur PLANCHON. Pour ce qui est de la dotation de gestion locale, il nous a été assuré, je pense pouvoir faire confiance à nos élus de mairie centrale, que si on arrive à un moment où au niveau tout ce qui est augmentation des fluides, il y a un manque pour les mairies d'arrondissement, la mairie sera là en soutien et compensera, et paiera, et abondera pour que nous n'ayons pas à faire l'effet inverse de ce que l'on faisait avant, c'est-à-dire que nous n'irons pas piocher dans la DAL pour payer l'électricité ou le chauffage de la salle Eugène Brouillard. Je voudrais juste rassurer sur vos inquiétudes que nous n'en arriverons pas à ce niveau-là. Est-ce qu'il y a d'autres remarques et d'autres interventions ? Non, très bien. »

Madame la Maire met le rapport aux voix.

Véronique DUBOIS-BERTRAND : « Je mets ce rapport au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté. »

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

Vote contre des Élus Respirations avec Georges KÉPÉNÉKIAN (Catherine PANASSIER + pouvoir Georges KÉPÉNÉKIAN)

Véronique DUBOIS-BERTRAND : « Nous passons au rapport 4461 - Approbation du dispositif et des grands principes de la Charte de coopération culturelle 2022-2027. Je laisse la parole à Madame RÉCAMIER. »

3. 4461 - Approbation du dispositif et des grands principes de la Charte de coopération culturelle 2022-2027

RAPPORTEURE : Philomène RÉCAMIER

Philomène RÉCAMIER : « Bonsoir. Mesdames, messieurs, le vote de ce rapport permettra d'approuver les grands principes d'une nouvelle Charte de coopération culturelle, fruit d'un travail avec les partenaires du territoire dans les champs de l'art et de la culture, mais aussi de l'éducation populaire, de l'éducation et du social. Ce sont quarante-cinq établissements, services culturels, associations, festivals qui sont invités à s'engager dans cette démarche.

Conformément aux trois chapitres de la charte, les signataires s'engageront à placer les personnes au centre de leur projet ; à favoriser la rencontre, la mixité et le dialogue interculturel entre habitants ; à lutter contre les discriminations et à agir pour l'égalité femmes-hommes ; à inscrire leurs projets dans les territoires de Lyon, arrondissements, quartiers prioritaires et parfois en-dehors de la ville pour construire un maillage territorial plus équitable ; à tisser des partenariats durables avec les acteurs du territoire, structures culturelles, acteurs associatifs ou du champ social. La nouvelle charte comprendra également un volet transition écologique et prévoira, chaque année, un bilan partagé des actions engagées.

Je vous invite à approuver les grands principes de cette charte qui constitue un outil important du volet émancipation de la politique culturelle de la Ville de Lyon. Je vous remercie. »

Véronique DUBOIS-BERTRAND : « Merci. Y a-t-il des questions ? Madame DE MONTILLE. »

Béatrice DE MONTILLE : « Aujourd’hui, vous nous demandez de voter pour les grands principes de cette charte, nous voterons contre, parce que nous aurions aimé avoir le texte final. Nous avons demandé à l’avoir pour le conseil municipal, mais visiblement, il ne sera pas prêt pour cette date-là. »

Philomène RÉCAMIER : « Si, vous l’aurez pour le conseil municipal. »

Béatrice DE MONTILLE : « Ah, très bien, d’accord. Donc, en attente de la charte, nous voterons contre cette délibération ce soir. »

Véronique DUBOIS-BERTRAND : « Merci. D’autres interventions ? Non, très bien. Madame PANASSIER. »

Catherine PANASSIER : « Juste pour dire qu’effectivement tout ce qui a été annoncé comme objectif est tout à fait honorable, simplement, on a une petite crainte, même si on est évidemment, comme tout le monde, préoccupés par toutes les questions liées à l’environnement et notamment après l’été que nous avons vécu qui est bien la preuve par neuf qu’il faut agir et qu’il faut réveiller les consciences, que tous les projets portent sur ce sujet-là. Et, que quand ils portent sur ce sujet-là, notamment par rapport aux enfants, que ce soit fait plutôt en faveur du respect de la nature et non pas dans la crainte que l’on va tous mourir demain. Je dis ça, parce qu’on a vu qu’à la fête de l’eau, certains messages pouvaient parfois dévier en ce sens. Pour les enfants, je pense que c’est plus intéressant de leur donner envie de respecter la nature plutôt que de leur faire peur avec des perspectives très sombres. »

Philomène RÉCAMIER : « Je me permets de vous répondre, c’est évidemment bien l’idée. En fait, on a déjà des grosses institutions culturelles qui sont engagées dans cette direction. Je pense, par exemple, à l’Auditorium dans le 3^e arrondissement, ils sont très, très actifs en ce sens, par exemple sur la réflexion de leur tournée à l’international, comment on fait pour faire bouger un orchestre à travers le monde entier sans que ce soit une gabegie énergétique et ce sont des réflexions qui sont déjà en cours depuis longtemps. Jusqu’à présent, toutes ces institutions travaillaient un peu en silo sur ces sujets et l’idée de faire un fil conducteur sur toutes ces questions d’environnement et de respect de l’environnement et de notre biodiversité, etc., c’est que l’on puisse partager, que ces institutions puissent travailler ensemble et que ce soit un fil conducteur, je trouve que c’est le bon terme. Mais, évidemment, ça demeure des institutions artistiques, on n’est pas là pour faire peur ni au public ni aux petits enfants, rassurez-vous. »

Véronique DUBOIS-BERTRAND : « Merci beaucoup, Madame RÉCAMIER. Est-ce qu’il y a d’autres remarques ? Non. »

Madame la Maire met le rapport aux voix.

Véronique DUBOIS-BERTRAND : « Je mets ce rapport aux voix. Qui est contre ? Qui s’abstient ? Le rapport est adopté. »

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

Vote contre des Élus Lyon, la force du rassemblement (Béatrice DE MONTILLE, Carole BURILLON + pouvoir Thierry RICARD, Goveille TANDONNET, Richard BRUMM + pouvoir Étienne BLANC)

Véronique DUBOIS-BERTRAND : « Nous passons au rapport suivant qui est le rapport 4532 - Approbation d’une convention d’occupation temporaire du domaine privé à titre gratuit entre la Ville de Lyon et l’Association Compagnie du Bonhomme, relative à la mise à disposition du Théâtre de la rue Saint-Eusèbe à Lyon 3^e pour la période 2022-2025. Je laisse la parole à Madame RÉCAMIER. »

4. 4532 – Approbation d’une convention d’occupation temporaire du domaine privé à titre gratuit entre la Ville de Lyon et l’Association Compagnie du Bonhomme, relative à la mise à disposition du Théâtre de la rue Saint-Eusèbe à Lyon 3^e – EI 03408 pour la période 2022-2025

RAPPORTEURE : Philomène RÉCAMIER

Philomène RÉCAMIER : « Le vote de ce rapport permettra d’approuver la convention d’occupation temporaire du théâtre de la rue Saint-Eusèbe par la Compagnie du Bonhomme, dirigée par Thomas POULARD. Cette compagnie a été retenue au terme d’un appel à projets et succèdera à la compagnie des Asphodèles, dirigée par Thierry AUZER, qui a bénéficié de ce lieu pendant 11 années. La durée de la convention est de 3 ans, renouvelable une fois. Le projet porté par la Compagnie du Bonhomme est pensé comme un atelier de fabrique artistique pluridisciplinaire, espace de vie et de convivialité et de

rencontre pour le quartier, et plus largement pour le 3^e arrondissement. Des ateliers à destination des amateurs et des scolaires seront notamment proposés et un lien fort sera envisagé avec toutes les structures du territoire au niveau du 3^e arrondissement, comme au reste de la ville. Je vous remercie de bien vouloir approuver ce rapport. »

Véronique DUBOIS BERTRAND : « Merci. Y a-t-il des remarques ? Madame PANASSIER. »

Catherine PANASSIER : « Juste une question, pourquoi cette idée d'ouverture ne s'est pas faite aussi avec les Asphodèles ? »

Philomène RÉCAMIER : « Alors, ça s'est fait aussi avec les Asphodèles. Quand on est arrivés, évidemment, on les a rencontrés et on leur a demandé de rayonner davantage sur le territoire. Le fait est que la convention d'occupation arrivait à terme et qu'il s'agissait de remettre les choses dans les clous au niveau légal, une convention d'occupation avec une date de fin bien claire et donc, on a lancé un appel à projets. On reconnaît pleinement tout le travail qui a été fait pendant toutes ces années. Après, le renouvellement, moi, je pense que c'est une bonne chose aussi et puis surtout, de passer par des appels à projets avec une vraie réflexion sur ce que l'on attend et de laisser la place à chacun, chacun son tour, tout simplement. »

Véronique DUBOIS-BERTRAND : « Excusez-nous. J'ai le plaisir de vous annoncer que nous aurons bientôt des micros qui ne nous lâcheront plus en cours de route. Merci, Madame RÉCAMIER. Y a-t-il d'autres demandes d'interventions ? Très bien. »

Madame la Maire met le rapport aux voix.

Véronique DUBOIS-BERTRAND : « Je mets donc ce rapport aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Véronique DUBOIS-BERTRAND : « Je présente mes excuses aux personnes qui suivraient à distance de ne pas nous avoir entendus. Le rapport suivant est le rapport 4531 qui est une attribution de subventions d'investissement à vingt-six associations œuvrant pour la création et la diffusion artistique pour un montant global de 250 000 euros, et l'approbation et autorisation de signature des conventions entre la Ville de Lyon et diverses associations. Et c'est de nouveau Madame RÉCAMIER qui nous présente.

5. **4531 – Attribution de subventions d'investissement à vingt-six associations œuvrant pour la création et la diffusion artistique, sur l'enveloppe n° 60SECULT « Accompagnement des initiatives locales culturelles (subventions) 2021-2026 », pour un montant global de 250 000 euros - Approbation et autorisation de signature des conventions entre la Ville de Lyon et diverses associations**

RAPPORTEURE : Philomène RÉCAMIER

Philomène RÉCAMIER : « Je vous propose maintenant de voter l'attribution de subvention d'investissement à vingt-six associations œuvrant pour la création et la diffusion artistique. Parmi ces associations, sont notamment concernées, la Compagnie du Bonhomme pour l'aménagement du théâtre de la rue Saint-Eusèbe. Espace de représentation, hall, espace de convivialité, bureaux et parc technique. Ainsi que les associations Cagnard et Comète qui œuvrent dans le champ de l'art contemporain pour l'aménagement de l'espace mutualisé qu'elles occupent rue Montebello, et l'acquisition du matériel artistique. Je vous remercie. »

Véronique DUBOIS-BERTRAND : « Merci. Y a-t-il des questions ? Non, très bien. »

Madame la Maire met le rapport aux voix.

Véronique DUBOIS-BERTRAND : « Je mets le rapport au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Véronique DUBOIS-BERTRAND : « Le rapport suivant, le 4530 - Attribution de subventions de fonctionnement à la SCOP Les Trois-Huit compagnie et à la Licra dans le domaine culturel sur le Fonds d'Intervention Culturel. Je laisse Madame RÉCAMIER nous présenter cette délibération. »

6. **4530 – Attribution de subventions de fonctionnement à la SCOP SARL Les Trois-Huit, Compagnie de théâtre et à la Licra dans le domaine culturel sur le Fonds d'Intervention Culturel – FIC pour un montant global de 15 000 euros. Approbation d'une convention**
RAPPORTEURE : Philomène RÉCAMIER

Philomène RÉCAMIER : « Ce rapport concerne l'attribution d'une subvention de fonctionnement à la compagnie les Trois-Huit et à la Licra Auvergne-Rhône-Alpes pour la poursuite de leurs activités. Je vous remercie de bien vouloir approuver ce rapport. »

Véronique DUBOIS-BERTRAND : « J'ai oublié de nommer le montant, donc le montant global de la subvention est de 15 000 euros. Y a-t-il des questions ? »

Madame la Maire met le rapport aux voix.

Véronique DUBOIS BERTRAND : « Je mets le rapport au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Véronique DUBOIS- BERTRAND : « Le rapport suivant est le rapport 4459 qui est l'approbation de deux conventions fixant les modalités de mise en œuvre de l'intervention musicale en milieu scolaire pour les années 2022-2023 à 2024-2025 entre la Ville de Lyon, le Conservatoire à Rayonnement Régional de Lyon et la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale. Je laisse de nouveau la parole à Madame RÉCAMIER. »

7. **4459 - Approbation de deux conventions fixant les modalités de mise en œuvre de l'intervention musicale en milieu scolaire pour les années scolaires 2022-2023 à 2024-2025 entre la Ville de Lyon et le syndicat mixte de gestion du Conservatoire à Rayonnement Régional de Lyon et la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale**
RAPPORTEURE : Philomène RÉCAMIER

Philomène RÉCAMIER : « Il s'agit maintenant d'approuver les conventions entre la Ville de Lyon, le Conservatoire et l'Éducation nationale pour fixer les modalités de mise en œuvre de l'intervention musicale en milieu scolaire pour les années scolaires 2022-2023 à 2024-2025. Une action d'éducation artistique et culturelle qui s'inscrit dans le projet éducatif de Lyon et dans les volets éducation et culture du contrat de Ville. Je vous remercie de bien vouloir voter en faveur de ce rapport. »

Véronique DUBOIS BERTRAND : « Merci. Y a-t-il des remarques ? »

Madame la Maire met le rapport aux voix.

Véronique DUBOIS-BERTRAND : « Je mets le rapport au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Véronique DUBOIS-BERTRAND : « Le rapport 4425 qui concerne l'approbation d'une convention de subvention de fonctionnement d'un montant de 110 000 euros et d'investissement d'un montant de 10 000 euros entre la Ville de Lyon, l'Auditorium-Orchestre national de Lyon et la Fondation de L'Auditorium Orchestre sous l'égide de la Fondation Bullukian dans le cadre du financement des projets de l'Auditorium-Orchestre national de Lyon pour les années 2021 et 2022. Je laisse la parole de Madame RÉCAMIER. »

8. **4425 - Approbation d'une convention de subvention de fonctionnement d'un montant de 110 000 euros et d'investissement d'un montant de 10 000 euros entre la Ville de Lyon / Auditorium-Orchestre national de Lyon et la Fondation de L'AO sous l'égide de la Fondation Bullukian dans le cadre du financement des projets de l'Auditorium-Orchestre national de Lyon pour les années 2021 et 2022**
RAPPORTEURE : Philomène RÉCAMIER

Philomène RÉCAMIER : « Le vote de ce rapport concerne l'approbation de la convention de subvention entre la Ville et l'Auditorium-Orchestre national de Lyon pour les années 2021 et 2022 qui permettra

le versement de subvention grâce au soutien d'entreprises, fondations privées et mécènes particuliers, pour un montant total de 110 000 euros en fonctionnement et 10 000 euros en investissement. Vous trouverez dans le rapport le détail des actions subventionnées. Je vous remercie. »

Véronique DUBOIS-BERTRAND : « Merci. Y a-t-il des remarques ? Non. »

Madame la Maire met le rapport aux voix.

Véronique DUBOIS-BERTRAND : « Je mets donc ce rapport au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Véronique DUBOIS-BERTRAND : « Nous restons avec l'auditorium, le rapport 4450 - Auditorium Maurice Ravel - Amélioration de l'acoustique de scène - Lancement des travaux et affectation d'une partie de l'autorisation de programme. Madame RÉCAMIER, c'est à vous. »

9. 4450 - Auditorium Maurice Ravel - Amélioration de l'acoustique de scène - 149 rue Garibaldi, 69003 Lyon - Opération n° 03048648 - Lancement des travaux et affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2021-1, programme n° 20005

RAPPORTEURE : Philomène RÉCAMIER

Philomène RÉCAMIER : « Nous restons donc à l'auditorium avec ce rapport qui concerne les travaux d'amélioration de l'acoustique de scène. Je vous remercie de bien vouloir approuver le lancement des travaux et la dépense en résultant. »

Véronique DUBOIS-BERTRAND : « Y a-t-il des remarques ? Très bien. »

Madame la Maire met le rapport aux voix.

Véronique DUBOIS-BERTRAND : « Je mets donc ce rapport au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Véronique DUBOIS-BERTRAND : « Le rapport 4376 concerne le soutien à la vie associative ou structures assimilées relatif à l'action internationale - Attribution de subventions dans le cadre de l'appel à projets internationaux 2022, phase 2, et lancement de l'appel à projets internationaux 2023. Madame RÉCAMIER, je vous laisse nous le présenter. »

10. 4376 - Soutien à la vie associative ou structures assimilées relatif à l'action internationale - Attribution de subventions dans le cadre de l'appel à projets internationaux (AAPI) 2022 phase 2 et lancement de l'appel à projets internationaux 2023 avec de nouvelles modalités.

RAPPORTEURE : Philomène RÉCAMIER

Philomène RÉCAMIER : « Depuis 2017, la Ville de Lyon et la Métropole ont lancé une procédure commune d'appel à projets internationaux, ou AAPI. Nous l'avons, l'an dernier, reconduit pour 2022 avec un appel à projets internationaux afin de stimuler l'engagement de la société civile et de la jeunesse, de faire émerger des dynamiques et optimiser l'impact des actions collectives.

Les projets proposés doivent s'inscrire dans l'une des quatre thématiques suivantes :

- Internationalité ;
- Développement et promotion de la francophonie ;
- Dialogue des cultures par l'éducation à la citoyenneté européenne et internationale ;
- Solidarité internationale.

Au terme de la première phase, un soutien a été accordé à vingt-six structures lors du conseil municipal de mars 2022. Il s'agit ce soir de voter la phase 2 de cet appel à projets en apportant notre soutien à trente-sept structures parmi lesquelles Superposition pour leur programmation d'échanges d'art urbain à Lyon et à Montréal ; l'Accueil des Villes Françaises pour l'accueil des nouveaux arrivants du monde entier sur l'agglomération lyonnaise ; la SEPR pour la création d'un laboratoire d'application de la pâtisserie au centre d'enseignement professionnel franco-arménien d'EREVAN ; et Solidarité Afrique pour le projet Impact qui prévoit l'accompagnement et l'insertion sociale de jeunes de l'agglomération lyonnaise en les impliquant dans des projets de solidarité internationale avec la Côte d'Ivoire, le Burkina Faso et le Togo.

Le vote de ce rapport permettra également de reconduire l'organisation d'un appel à projets internationaux pour 2023. Je vous remercie. »

Véronique DUBOIS-BERTRAND : « Merci. Y a-t-il des questions ? Madame PANASSIER. »

Catherine PANASSIER : « Juste pour vous dire que je ne prendrai pas part au vote, non pas que ce ne soit pas intéressant, mais parce que je suis membre du conseil d'administration de l'une des structures. »

Véronique DUBOIS-BERTRAND : « Merci. »

Madame la Maire met le rapport aux voix.

Véronique DUBOIS-BERTRAND : « Je mets donc ce rapport au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Madame Catherine PANASSIER ne prend pas part au vote

Véronique DUBOIS-BERTRAND : « Rapport 4480 - Attribution de subventions de fonctionnement d'un montant de 3 727 113 euros aux MJC, centres sociaux, maisons de l'enfance ainsi qu'à différentes associations d'éducation populaire. Madame RÉCAMIER, c'est à vous. »

11. 4480 - Attribution de subventions de fonctionnement d'un montant de 3 727 113 euros aux MJC, centres sociaux, maisons de l'enfance ainsi qu'à différentes associations d'éducation populaire - Approbation et autorisation de signature des conventions d'application avec chacune des associations gestionnaires

RAPPORTEURE : Philomène RÉCAMIER

Philomène RÉCAMIER : « Pour finir, je vous propose de délibérer sur l'attribution de subventions de fonctionnement complémentaires à quarante structures d'éducation populaire afin qu'elles puissent continuer leurs actions pour le développement socioculturel de notre territoire et l'accueil de tous les habitants. Dans notre arrondissement, nous disposons aujourd'hui de trois MJC, d'un centre social et d'une maison de l'enfance. Des structures riches et réactives au service de l'éducation populaire et qui permettent au quotidien de valoriser nos communs. Les montants sont détaillés dans le tableau en pages 3 et 4 de ce rapport. Je vous remercie de bien vouloir approuver le versement de ces subventions. »

Véronique DUBOIS-BERTRAND : « Merci. Y a-t-il des questions ? Non. »

Madame la Maire met le rapport aux voix.

Véronique DUBOIS-BERTRAND : « Je mets donc ce rapport aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Véronique DUBOIS-BERTRAND : « Nous passons à un rapport concernant une subvention de fonctionnement aux associations gestionnaires de petite enfance. Avant de présenter ce rapport, je vais laisser la parole à Madame GUÉRIN qui va vous présenter un état des lieux des crèches en cette rentrée. Merci. »

Monique GUÉRIN : « Bonjour Madame la Maire, bonjour chers collègues, je pensais qu'il était nécessaire de faire un point en cette rentrée de septembre sur la pénurie du personnel dans les crèches aujourd'hui, puisqu'il en a été beaucoup question dans les journaux.

La situation au niveau national, quelle est-elle ? En gros, il y a 10 000 personnes manquantes aujourd'hui. Ces chiffres proviennent d'une enquête qui a été effectuée cet été, depuis le mois d'avril 2022 auprès de toutes les crèches de France et il ressort effectivement que l'on se retrouve devant 10 000 postes manquants.

Vous avez dû entendre parler, je ne sais plus si c'est en juillet ou août, d'un décret, qui permet d'engager des personnels non formés. Il faut savoir que sur Lyon, ce décret n'est pas en vigueur et qu'on engage aujourd'hui que des personnels formés.

Quelles sont, en effet, les actions qui ont été engagées par rapport à cette pénurie de personnel ?

La Ville de Lyon demande en tous les cas à la Région d'avoir plus de places de formation, parce qu'il y a un gros retard à ce niveau. Après, la Ville de Lyon a revalorisé les salaires. Selon la catégorie, les salaires ont été augmentés de 80 à 200 euros, mais, bien sûr et surtout, il va falloir redonner du sens à ces métiers.

Alors, quelle est la situation à Lyon ? En juillet 2022, il manquait quatre-vingt-quatre postes à découvert, dont trente-et-un postes vacants et cinquante-trois besoins de remplacement longue durée.

Le 5 septembre 2022, vingt-deux postes à découvert, onze postes vacants, onze besoins de remplacement longue durée. En tous les cas, en septembre 2022, il n'y a que deux arrondissements qui sont en tension, ce sont le 5^e et le 9^e pour des raisons géographiques, pour des raisons de transport, et qui ne sont pas arrivés à recruter tout le personnel dont ils avaient besoin. Autrement, au niveau des crèches municipales, tous les personnels nécessaires ont été recrutés pour la bonne raison que la Direction de l'Enfance a travaillé pendant tout l'été afin de pourvoir le nombre de postes nécessaires à la rentrée.

Donc, on peut dire, que nous sommes actuellement, dans une situation meilleure qu'en septembre 2021.

L'autre diapo, c'est un peu pour faire un bilan des crèches dans le 3^e. Vous pouvez voir que sur Lyon 3^e, il y a onze crèches municipales, dix-sept crèches associatives, trois Relais Petite Enfance, un lieu d'accueil enfants-parents LAEP, comme Le jardin couvert, et vous avez neuf gestionnaires pour les crèches associatives.

Quelle est la situation réellement dans les crèches du 3^e ? Comme je vous l'ai dit, pour les crèches municipales, tous les postes ont été pourvus, par contre, il y a une tension au niveau des crèches associatives. Il y a une dizaine de jours, on signalait une vingtaine de postes manquants. Je n'ai pas de nouveaux chiffres à vous donner aujourd'hui, je pense qu'il y a du personnel qui a dû être recruté.

Pourquoi cette différence entre les crèches associatives et les crèches municipales ? Comme je vous le disais, la Direction de l'Enfance a travaillé tout l'été pour ces recrutements, et les crèches associatives, si je peux dire, n'ont pas la force de frappe qu'à la Direction de l'Enfance, donc elle n'a pas pu travailler tout l'été pour ces recrutements, donc c'est la principale raison qui fait cette différence.

On peut rappeler la politique de la petite enfance aujourd'hui sur Lyon :

- Pédagogie de plein air. Ça veut dire quoi, pédagogie de plein air ? Ça veut dire, d'abord que les enfants doivent être en lien quotidiennement avec la Nature. Nous allons justement avoir deux crèches de plein air sur le 3^e : une crèche à Trarieux qui sera gérée par la Mutualité, et une crèche sur l'Espace Mandela qui sera gérée par La Souris Verte mais qui sera construite par la Ville de Lyon. Il y a une autre crèche de plein air qui s'ouvrira en premier à Lyon, c'est à la mairie du 5^e. Elle sera construite dans les jardins de la Mairie.
- Autre politique de la petite enfance, c'est les poulaillers. Les poulaillers, actuellement, il y en a six dans les crèches de Lyon, deux (ou trois) dans le 3^e. L'intérêt d'un poulailler, c'est, d'abord, un objet pour un enfant qui attise sa curiosité et puis, un poulailler, c'est en rapport avec les animaux. L'enfant peut se sentir responsable de cet animal. En plus, un poulailler, ça veut dire qu'il y a des œufs, donc on va chercher des œufs, on va pouvoir faire des gâteaux avec, et puis, au niveau du compost, naturellement, c'est intéressant, parce que finalement, les poules vont absorber tout le compost de la crèche.
- Autre caractéristique, la végétalisation des crèches. Je ne vais pas repartir là-dessus, vous êtes tous au courant que l'objectif, aujourd'hui, est que toutes les crèches aient un endroit extérieur végétalisé afin que les enfants soient dans la Nature. Il n'y a aucune crèche qui peut s'ouvrir aujourd'hui, sans espace extérieur. Pour les crèches qui n'ont pas d'espace, il y en a quand même quelques-unes, par exemple dans le 2^e, c'est vrai que c'est problématique, mais on essaie de trouver des jardins à côté des crèches pour compenser ce manque de végétalisation ;
- Autre politique, c'est l'isolation des bâtiments, naturellement, surtout dans cette période d'augmentation des prix énergétiques ;
- Autre aspect de la politique, c'est le respect de la charte pour les perturbateurs endocriniens. Cette charte, elle a été votée par la Ville de Lyon cette année, comme beaucoup de villes

européennes, d'ailleurs. Les perturbateurs endocriniens, ça veut dire surtout l'arrêt du plastique, parce que, qui dit plastique, dit bisphénol, parabène, etc. Et puis, incitation aux couches lavables, naturellement, parce que vous savez que les couches dans une crèche, ça représente 80 % des poubelles, et pour l'environnement, c'est vraiment une catastrophe.

- Alors, je n'en ai pas parlé sur cette diapo, mais on peut parler d'économie circulaire dans les crèches, c'est-à-dire qu'on recycle les jouets, on achète des jouets déjà utilisés, il y a des braderies pour vendre des livres déjà utilisés, des donneries pour les vêtements, etc.

Cette politique, est confortée par un budget qui a été multiplié par trois depuis l'ancien mandat.

Dernière slide, je voulais vous montrer quand même l'évolution des admissions dans les crèches du 3^e, parce que, bien sûr, les admissions en crèche, ça reste toujours problématique. Sur ce mandat, nous voulons créer 500 berceaux, et plusieurs crèches dans le 3^e (Trarieux avec crèche en dur et crèche en plein air, crèche en plein air à Mandela, crèche de 14 berceaux rue de l'Épée)

Donc, on observe, en tous les cas, une baisse des demandes. Ça a été, si je peux dire, vraiment spectaculaire en juin 2021, ça s'explique par le COVID, naturellement, et puis, d'une façon générale, on assiste quand même à une baisse des dossiers et donc, à un pourcentage supérieur au niveau de l'accessibilité pour les places de crèches.

D'une façon générale, **on observe une augmentation du pourcentage d'admissions. La baisse de juin 2022, s'explique par le fait que nous avons dû fermer des berceaux à cause du manque de personnels.**

Il faut préciser qu'il n'y a pas que les crèches, comme mode d'accueil pour les enfants, et les assistantes maternelles permettent de compenser le manque de places dans les crèches et heureusement qu'elles sont là. Avez-vous des questions ? »

Véronique DUBOIS-BERTRAND : « Alors, en bleu, ce sont les demandes, le nombre de dossiers et en orange, c'est le nombre d'admissions. On ne voit pas d'ici, donc je me permets. »

Monique GUÉRIN : Donc, on observe, en tous les cas, une baisse des demandes. Ça a été, si je peux dire, vraiment spectaculaire en juin 2021, ça s'explique par le COVID, naturellement, et puis, d'une façon générale, on assiste quand même à une baisse des dossiers et donc, à un pourcentage supérieur au niveau de l'accessibilité pour les places de crèches.

D'une façon générale, **on observe une augmentation du pourcentage d'admissions. La baisse de juin 2022, s'explique par le fait que nous avons dû fermer des berceaux à cause du manque de personnels.**

Il faut préciser qu'il n'y a pas que les crèches, comme mode d'accueil pour les enfants, et les assistantes maternelles permettent de compenser le manque de places dans les crèches et heureusement qu'elles sont là. Avez-vous des questions ? »

Véronique DUBOIS-BERTRAND : « Merci. Madame DE MONTILLE, allez-y. »

Béatrice DE MONTILLE : « Vous nous dites qu'il y a une baisse du nombre de demandes, mais sur la dernière année, il y a eu une hausse du nombre de demandes, et en revanche, un taux plus bas de personnes récompensées, entre guillemets, puisqu'il y a eu moins d'admissions. »

Monique GUÉRIN : « Non, il n'y a pas eu moins d'admissions. »

Béatrice DE MONTILLE : « Bah, sur le dernier slide... »

Véronique DUBOIS-BERTRAND : « Il y a eu 55 % par rapport aux années précédentes. »

Monique GUÉRIN : « Il y a moins de dossiers, on a moins de dossiers présentés, donc forcément... »

Béatrice DE MONTILLE : « Quand on regarde les slides, entre l'année dernière et cette année, la barre bleue est plus grande, donc ça veut bien dire qu'il y a plus de dossiers. »

Monique GUÉRIN : « Alors, je reprends. La barre bleue est plus grande cette année, oui. Oui, parce qu'il y a eu plus de dossiers, il y a eu plus de présentation de dossiers en juin 2022. »

Béatrice DE MONTILLE : « Et moins d'adhésions, moins de places pour les familles. »

Monique GUÉRIN : « Non, en pourcentage, il y en a eu plus. En pourcentage, puisqu'il y avait moins de dossiers. »

Béatrice DE MONTILLE : « Bah, quand on regarde... »

Monique GUÉRIN : « J'ai perdu mon PowerPoint. Enfin, bon, d'une façon générale, en pourcentage, il y a plus d'admissions, parce qu'il y a moins de dossiers présentés, mais ce qui ne veut pas dire qu'on coupe tous les besoins, naturellement. »

Béatrice DE MONTILLE : « Et quelle est votre politique pour essayer de combler cet écart entre le nombre de demandes et le nombre d'admissions ? »

Monique GUÉRIN : « La politique, c'est la création de berceaux, création de crèches, c'est ce que nous voulons faire pendant ce mandat. Dans le 3^e, nous voulons créer trois crèches, 500 berceaux sur le mandat sur Lyon. C'est sûr que nous n'arriverons jamais à combler la demande sauf si les familles s'expatrient ou ne font plus d'enfant...

Il y a en effet, un gros retard au niveau de l'accueil en crèche. Je ne vous cacherais pas que l'ancien mandat n'a créé aucune crèche municipale.

Béatrice DE MONTILLE : « Comme vous le disiez, il y a d'autres modes de garde et notamment sur notre arrondissement, il y a l'association Camalyon qui fait un très beau travail. Je sais que vous les connaissez bien aussi. »

Monique GUÉRIN : « Tout à fait. »

Béatrice DE MONTILLE : « Pendant le forum des associations, ils évoquaient le fait qu'il y avait pas mal de départs en retraite des assistantes maternelles, est-ce que vous avez l'intention de promouvoir cette profession au niveau de l'arrondissement ? »

Monique GUÉRIN : « Le problème des assistantes maternelles, c'est à la Métropole de le gérer. Pour l'instant, il y aura une semaine des assistantes maternelles au mois de novembre où toutes les assistantes maternelles seront conviées. Le problème, pour toucher les assistantes maternelles, c'est qu'elles ne donnent pas l'autorisation de divulgation de mail, donc nous avons un problème pour rassembler toutes les assistantes maternelles. »

Véronique DUBOIS-BERTRAND : « Nous, au niveau de l'arrondissement, ce qu'on essaie de faire par rapport aux assistantes maternelles, c'est notamment de créer des espaces. Alors, je sais que ça ne s'appelle plus RAM, mais pour moi, c'est resté le RAM, le Relai d'Assistants Maternelles, le RPE, voilà, donc on est en train de faire en sorte de créer le plus possible de RPE pour qu'elles puissent se retrouver et être en contact avec les parents, avec les enfants et avec d'autres professionnels. Au niveau de l'arrondissement, c'est ce qu'on peut faire pour l'accompagner. Pour avoir échangé avec les personnes de Camalyon, elles nous avaient ciblé les zones où il en manquait et on est en train de travailler là-dessus. Madame PANASSIER, vous aviez aussi une question. »

Catherine PANASSIER : « Je n'ai plus les chiffres en tête, mais on avait augmenté l'offre pendant le dernier mandat, contrairement à ce qui vient d'être dit. Et puis aussi, on avait fait des travaux pour qu'effectivement les lieux soient plus agréables. J'avais juste deux questions, vous annoncez la création de trois nouvelles crèches, où ça en est dans les tuyaux, c'est pour quand ? Et puis, mais j'ai dû rater un truc, ce sont des crèches en plein air ? Par exemple sur Mandela, comment ça se passe, les enfants sont tout le temps dehors ? »

Véronique DUBOIS-BERTRAND : « Voilà, c'est une pédagogie qui est déjà expérimentée à Paris et qui vient des pays du Nord. Il y a une structure très légère avec des chalets et les enfants passent la journée dehors, ils sont 24 h/24, enfin, toute la journée dehors, qu'il pleuve, qu'il neige ou qu'il vente, ils sont équipés et habillés pour être dehors. Bien sûr, s'il y a la canicule ou neige et grands vents, il y a des solutions de repli, mais c'est une pédagogie où l'enfant passe ses journées dehors. Moi, je n'ai pas expérimenté cela, mais les personnes qui ont pu rencontrer des formateurs qui venaient des pays du Nord expliquaient que les enfants étaient beaucoup plus calmes, beaucoup plus sereins et moins agressifs. C'est une nouvelle pédagogie qui, *a priori*, a ses bénéfices et a pas mal de succès. Et au niveau des espaces verts, on essaie de faire en sorte que chaque crèche et chaque enfant puisse avoir contact avec la nature, donc c'est pour ça qu'on cherche à faire en sorte que toutes les crèches aient des cours végétalisées ou des espaces verts à grande proximité pour que les enfants puissent être dehors le plus possible. »

Catherine PANASSIER : « Non, mais ça, de sortir dehors pour les enfants, c'est essentiel et je pense qu'on est tous d'accord, mais se pose la question des toilettes, du temps du repas, du temps de la sieste.... »

Véronique DUBOIS-BERTRAND : « Je sais que la sieste, c'est dehors, les toilettes, ce sera dans les bungalows, les chalets. La sieste, je sais que c'est dehors, les repas, ça peut être dehors s'il fait beau, sinon, c'est à l'abri. »

Catherine PANASSIER : « Et l'espace extérieur, est-il sécurisé ? Parce que je me souviens de certains sujets, enfin, notamment pour les cours d'école où il faut que ce soit très sécurisé, c'est très réglementé, j'imagine que c'est pareil pour les crèches. Donc, ça veut dire que l'espace est privatisé, enfin, Mandela est privatisé ? Enfin, « privatisé » entre guillemets. »

Véronique DUBOIS-BERTRAND : « Ça va être étudié pour que quand les enfants sont là, ce sera tout fermé et après, une fois que la crèche, le week-end où autre, ne sera pas en activité, ça puisse être ouvert pour qu'il puisse y avoir du passage. C'était une des premières idées, je ne sais pas où en est le projet actuellement. »

Catherine PANASSIER : « J'espère qu'il y aura une évaluation par rapport aux demandes et au fonctionnement, je pense que ce sera intéressant de suivre ça. »

Véronique DUBOIS-BERTRAND : « Oui, tout à fait. »

Catherine PANASSIER : « Parce qu'on n'a pas tout à fait la même sociologie que les habitants du Nord »

Monique GUÉRIN : « En ce qui concerne l'intérêt des crèches en plein air. Tout d'abord, c'est un modèle qui nous vient des pays nordiques. Il y a eu des études sur ce sujet. On a remarqué que les enfants étaient en bien meilleure santé et étaient beaucoup plus résistants, beaucoup moins malades que dans les crèches ordinaires, même si nous voulons aujourd'hui que dans toutes les crèches, les enfants sortent tous les jours et quelque soit le temps. La VDL a fourni dans ce but des cirés et des bottes pour l'équipement des petits.»

Catherine PANASSIER : « Non, mais entre des enfants enfermés toute la journée et des enfants qui peuvent sortir dehors, j'imagine qu'effectivement, il n'y a pas photo sur l'état de santé, mais de là à être totalement en plein air, on peut se poser aussi des questions. »

Véronique DUBOIS-BERTRAND : « On a un exemple dans les pays du Nord, et l'autre avantage des crèches en plein air, c'est que ça revient beaucoup moins cher au niveau de la structure qu'une crèche qu'on construit en dur. En fait, au niveau des crèches, c'est surtout le foncier qui nous pose problème pour arriver à ouvrir le plus de crèches possible.

Donc, on va passer à l'étude du rapport. Merci, Madame GUÉRIN pour cette présentation. C'est le rapport 4498 qui concerne l'attribution de la seconde tranche de subventions de fonctionnement 2022 aux associations gestionnaires d'équipements de petite Enfance pour un montant total de 3 560 648 euros. Madame GUÉRIN, je vous laisse nous présenter le rapport. »

12. 4498 – Attribution de la seconde tranche de subventions de fonctionnement 2022 aux associations gestionnaires d'équipements de Petite Enfance pour un montant total de 3 560 648 euros - Approbation du modèle de convention d'application financière

RAPPORTEURE : Monique GUÉRIN

Monique GUÉRIN : « Merci. Donc, comme vous l'avez dit, ce rapport concerne la seconde tranche de subventions de fonctionnement 2022 aux associations gestionnaires d'équipements de la petite enfance, c'est-à-dire les crèches associatives.

Depuis le vote de la première tranche de subventions en janvier 2022, les éléments financiers de l'exercice 2021 ont pu être analysés et ont permis de prévoir le montant de la subvention complémentaire au plus près des besoins des structures partenaires. Vous trouverez donc le détail de ces subventions pour les crèches associatives du 3^e en pages 2 et 3 de ce rapport.

Le vote de cette subvention permettra de conforter le partenariat durable et la qualité qui lient ces associations gestionnaires à la Ville de Lyon. Je vous invite donc, chers collègues, à voter en faveur de ce rapport.

Et je profite quand même de mon intervention pour saluer, une fois encore, le travail formidable effectué par le personnel de tous nos établissements d'accueil du jeune enfant, ainsi que les assistantes maternelles de l'arrondissement. Un travail indispensable dont on mesure tout particulièrement l'importance dans le contexte de pénurie qui traverse le secteur de la petite enfance. »

Véronique DUBOIS-BERTRAND : « Merci. Est-ce qu'il y a des questions ? »

Béatrice DE MONTILLE : « Je crois que vous n'avez pas tout à fait répondu à la question des ouvertures de crèches. Est-ce qu'on peut avoir un peu un plan d'action, est-ce que vous avez des dates en tête ?

»

Véronique DUBOIS-BERTRAND : « Monique, vous les avez ? »

Béatrice DE MONTILLE : « Moi, je n'ai pas de dates. Je sais les endroits, on sait, il y a un local qui est déjà acheté, il y aura quatorze berceaux qui doivent être créés dans une crèche côté préfecture. Il y a ces deux crèches de plein air. Pour l'instant, je ne sais pas les autres projets au niveau... mais bon, l'objectif, c'est quand même, comme on l'avait dit dans la PMI, de créer trois crèches. Le problème, dans le 3^e arrondissement, c'est de trouver des locaux, parce que c'est très cher et puis, on a des exigences aujourd'hui, c'est-à-dire, comme je vous l'ai dit, on achète des crèches, mais il faut un espace extérieur et c'est ça, souvent, qui est compliqué. Parce qu'encore, on peut trouver des locaux, mais l'espace extérieur, ce n'est pas évident, mais j'espère qu'on arrivera à ouvrir les crèches qu'on a promises. »

Véronique DUBOIS-BERTRAND : « Normalement, les trois devraient être livrées dans le mandat. Je sais que sur Mandela, ça devrait être 2024-2025. Par exemple, sur la Clinique Trarieux, il y en aura une en intérieur et une en extérieur. Je sais que dans les plans d'aménagement futurs autour de la Place de Milan par la SPL, il y a aussi une crèche de prévue dans ses locaux, donc voilà. Je n'ai pas le planning et je ne peux pas vous dire que demain, une nouvelle crèche ouvre, mais elles sont en cours. Je me renseignerai plus et je vous transmettrai les informations dans ce sens.

Concernant le rapport que Madame GUÉRIN nous a présenté, est-ce qu'il y a d'autres remarques ? Non »

Madame la Maire met le rapport aux voix.

Véronique DUBOIS-BERTRAND : « Je le mets au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté, merci. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Véronique DUBOIS-BERTRAND : « Le rapport suivant concerne les écoles. Avant d'attaquer l'étude des rapports, je vais laisser Madame Marie-Loup FALL-GUÉRIN nous présenter un état des lieux des écoles, cette fois-ci, à la rentrée. Merci. »

Marie-Loup FALL-GUÉRIN : « Bonsoir tout le monde. Après les crèches, les écoles. Nous allons commencer par les travaux d'été. Rapidement, il y a eu dix-sept chantiers qui ont eu lieu dans l'arrondissement pendant cet été sur quinze écoles, ce qui correspond à un investissement de 618 000 euros, donc en augmentation par rapport à l'année précédente où on était à 474 000 euros. Je ne liste pas les dix-sept chantiers, mais les plus importants concernaient l'école Jules Vernes avec des travaux de menuiserie ; l'école Condorcet avec des stores ; l'école Charial avec une alarme PPMS et une rampe d'accès pour les personnes en situation de handicap ; l'école Montbrillant avec des travaux d'accessibilité ; les écoles Paul Bert et Jouhaux qui ont bénéficié de travaux de rénovation ; et les écoles Meynis et Nové Jossierand qui ont bénéficié de brasseurs d'air et de rénovations pour l'école Meynis maternelle.

Petit point sur la rentrée, après 2 ans de protocole COVID, nous étions ravis d'avoir une rentrée sereine sans protocole COVID, les parents ont pu entrer dans les écoles, les enfants ne sont plus obligés de rester à la même place à la cantine, c'est complètement allégé, il n'y a plus de protocole.

Il y a, vous avez dû en entendre parler, une baisse du nombre d'élèves qui continue cette année à Lyon, -3,5 %. On aura des chiffres plus précis en octobre, mais comme dans de nombreuses villes de la Métropole, le nombre d'élèves est en baisse. De ce fait, il y a eu des fermetures de classes, ce qui n'avait pas été le cas les années précédentes, donc cette année, il y a eu un effet rattrapage et nous avons dans le 3^e arrondissement, dix fermetures de classe sur un solde d'environ trente-huit à Lyon. Le solde est parfois difficile à calculer parce qu'on prend en compte des ouvertures de demi-classes, etc., ce qui ne concerne pas notre arrondissement. Notre arrondissement est particulièrement touché par ces fermetures de classes, dû à ces baisses du nombre d'écoliers.

Et concernant la cantine, c'est la grande nouveauté de cette rentrée, je ne vais pas être très longue, puisqu'Amandine BARIOZ PLANCHE a déjà fait la promotion, de cette nouvelle offre de restauration scolaire avec des tarifs inchangés pour les familles. Il y a beaucoup de villes qui annoncent qu'elles vont augmenter les tarifs des cantines, certaines qui annoncent qu'elles ne changent pas les tarifs, mais nous, on augmente la qualité sans pour autant augmenter les tarifs, avec, dès cette année, 50 %

de produits bio, 50 % de local et des menus qui changent vraiment, il y a une vraie différence dans les cantines. Pour rappel, il y a deux types de menus, le menu « Petit bouchon » avec deux repas à base de viande et poisson et deux repas végétariens par semaine, et le menu « Jeune pousse » qui est du 100 % végétarien, évidemment, qui correspond à tous les besoins de l'enfant. Et toujours l'offre mixte qui permet aux familles qui le souhaitent de choisir au jour le jour, en fonction des menus, ce qu'elles préfèrent. C'était déjà le cas avant et ça a été un petit peu valorisé cette année puisqu'il y avait ce changement de programme. Voilà, je ne vais pas plus loin sur la cantine puisqu'Amandine en a bien parlé tout à l'heure.

Concernant les principaux projets de l'année 2022-2023, ça va être la mise en œuvre du nouveau projet éducatif qu'Isabelle PRIN présentera tout à l'heure. Les premières cours nature vont être réalisées l'été prochain, les phases de concertation sont terminées et les plans commencent à sortir. Ça va être finalisé l'été prochain, on aura des cours nature à l'école Paul Bert et à l'école Léon Jouhaux.

On renouvelle et on développe le conseil d'arrondissement des enfants suite à l'expérimentation l'année dernière qui a été intéressante, donc cette année, cela a été proposé à toutes les écoles. Il y a à peu près huit candidates, on pourra vous redire le nombre d'écoles qui participeront.

Un nouveau marché périscolaire pour plusieurs écoles de l'arrondissement en janvier. Il y a le marché et puis la gestion par la MJC Sans Souci. Et le démarrage de plusieurs chantiers qui sont inscrits au PPI. Voilà pour le petit point de la rentrée 2022 des écoles de Lyon du 3^e. »

On renouvelle et on développe le conseil d'arrondissement des enfants suite à l'expérimentation l'année dernière qui a été intéressante, donc cette année, cela a été proposé à toutes les écoles. Il y a à peu près huit candidates, on pourra vous redire le nombre d'écoles qui participeront.

Un nouveau marché périscolaire pour plusieurs écoles de l'arrondissement en janvier. Il y a le marché et puis la gestion par la MJC Sans Souci. Et le démarrage de plusieurs chantiers qui sont inscrits au PPI. Voilà pour le petit point de la rentrée 2022 des écoles de Lyon du 3^e. »

Véronique DUBOIS-BERTRAND : « Merci, Madame FALL-GUÉRIN. Y a-t-il des questions complémentaires ? Madame TANDONNET. »

Goveille TANDONNET : « Oui, bonsoir à tous. Nous profitons du vote de cette délibération pour faire part de notre inquiétude quant à l'avenir de nos établissements scolaires. Comme Madame vient de le dire, il va y avoir trente-huit classes qui ont été fermées en ce début de rentrée scolaire, dont dix dans nos établissements. Certains parlent du réchauffement climatique qui pousse certaines familles à rechercher les espaces verts en allant à la campagne, mais il faut quand même noter qu'avec la hausse du prix du logement, l'insécurité qui est grandissante dans notre ville, mais aussi le manque de propreté, les habitants s'éloignent, parce qu'ils en ont un peu marre de vivre à Lyon. Donc, nos questions : quel type de ville voulons-nous ? Comment voyez-vous l'avenir face à cette carence ? Et quels sont les moyens que vous comptez mettre en œuvre pour rendre notre ville plus attractive ? Nous voterons évidemment pour cette délibération. Je vous remercie. »

Véronique DUBOIS-BERTRAND : « Madame FALL-GUÉRIN, je me permets juste, au niveau de la fermeture des classes, c'est que la démographie baisse, déjà, donc ce n'est pas seulement un effet de fuite à la campagne. En 10 ans, la démographie a largement baissé donc, de fait, il y a moins d'enfants dans les écoles. Je ne pense pas qu'on puisse attribuer les fermetures de classes à un état de la ville ou à une peur de la ville. Madame FALL-GUÉRIN, vous voudriez... »

Marie-Loup FALL-GUÉRIN : « Non, non, tout à fait, je ne pense pas qu'il y ait de liens directs. Après, il y a des évolutions, on sait que le COVID impacte beaucoup dans les changements de vie, le télétravail, etc. Je ne sais pas si c'est en conseil d'arrondissement qu'on peut présenter des éléments sociologiques sur les changements de vie, mais le projet que la municipalité actuelle a pour la ville de Lyon, il est présenté régulièrement et il vise notamment à apaiser et à avoir une ville à hauteur d'enfants. On verra. »

Véronique DUBOIS-BERTRAND : « Madame SESSIECQ. »

Marion SESSIECQ : « Oui, juste, moi, je suis assez surprise du présupposé que vous présentez-là, parce que ça veut dire que vous savez pourquoi les gens partent de Lyon, que vous avez considéré que vous connaissez les motivations de vivre à la campagne ou de vivre dans des petites villes moyennes ou des villes périurbaines. Je pense que le mouvement, on l'a vu, il est global au niveau national, c'est-à-dire que les grosses agglomérations, de toute façon, perdent des habitants et notamment des jeunes parents. On

sait aussi que depuis 10 ans, il y a de moins en moins d'enfants qui naissent en France, il y en a 100 000 de moins cette année qu'il y a 10 ans, donc ça, c'est un fait aussi démographique, donc arrêtez d'interpréter et d'idéologiser les faits. Le fait est qu'il y a moins d'enfants, notamment dans les grandes villes. »

Goveille TANDONNET : « Il faut aussi bien tenir compte du fait que quand vous avez des rodéos devant chez vous tous les jours et que vous payez un certain prix votre logement, je ne crois pas que vous avez envie de rester dans ces logements. Il y a aussi beaucoup de familles qui partent et ça, j'ai évidemment des témoignages, parce qu'ils en ont marre de cet état de fait, et ce n'est pas du tout de l'idéologie. »

Stéphanie LEGER : « je tiens à dire que Bron, Caluire, Rillieux, ferment plus de classes cette année que lors des deux années précédentes ».

Véronique DUBOIS-BERTRAND : « Merci. Alors, je vais juste compléter sur le conseil d'arrondissement des enfants, dire que cette année, c'est aussi ouvert aux écoles privées et qu'il y a des écoles privées qui vont participer aux conseils d'arrondissement des enfants. On leur a proposé, et il y en a qui vont participer. »

Béatrice DE MONTILLE : « C'était quelque chose qu'on vous avait suggéré l'année dernière, donc merci. »

Véronique DUBOIS-BERTRAND : « C'était des bonnes idées. Comme ça, tous les enfants peuvent participer. Très bien, nous allons passer à l'étude du rapport 4410 qui est la signature d'une convention entre la Ville de Lyon et la Caisse des Écoles de Lyon dans le cadre du Programme de Réussite Éducative. Je laisse la parole à Madame FALL-GUÉRIN. »

13. 4410 – Signature d'une convention entre la Ville de Lyon et la Caisse des Écoles de Lyon dans le cadre du Programme de Réussite Éducative.

RAPPORTEURE : Marie-Loup FALL-GUÉRIN

Marie-Loup FALL-GUÉRIN : « Comme chaque année, il est proposé à notre assemblée d'approuver la convention annuelle entre la Ville de Lyon et la Caisse des Écoles dans le cadre du PRE, donc Programme Réussite Éducative. C'est un programme qui permet un accompagnement dans les domaines de la scolarité, de la santé, des loisirs, du social et de l'éducatif pour les enfants et leur famille domiciliés et/ou scolarisés dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville.

La Ville de Lyon contribue à la mise en œuvre du PRE en assurant la coordination du dispositif et en renforçant le temps de travail et les modalités d'intervention des équipes médicosociales, scolaires, sur les quartiers politiques de la ville et donc, c'est le quartier Moncey pour notre arrondissement.

La Caisse des Écoles assure le portage administratif et financier en partenariat avec l'État, qui lui apporte un soutien financier dont les conditions sont fixées par la convention annuelle que je vous propose d'approuver ce soir. Je vous remercie de bien vouloir voter en faveur de ce rapport ».

Véronique DUBOIS-BERTRAND : « Oui. Merci. Y a-t-il d'autres remarques et d'autres demandes d'intervention ? Très bien. »

Madame la Maire met le rapport aux voix.

Véronique DUBOIS-BERTRAND : « Je mets ce rapport aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Véronique DUBOIS-BERTRAND : « Rapport 4409 - Signature d'une convention-cadre pour l'année scolaire 2022-2023 entre la Ville de Lyon et l'AFEV pour un soutien aux actions portées par l'association en faveur de la lutte contre les inégalités éducatives et en faveur de la jeunesse et attribution d'une subvention de 100 000 euros pour la poursuite du soutien au dispositif « Ambassadeurs du livre » au sein des écoles publiques lyonnaises pour la période septembre-décembre 2022. Madame FALL-GUÉRIN. »

14. 4409 – Signature d’une convention-cadre pour l’année scolaire 2022-2023 entre la Ville de Lyon et l’AFEV pour un soutien aux actions portées par l’association en faveur de la lutte contre les inégalités éducatives et en faveur de la jeunesse et attribution d’une subvention de 100 000 euros pour la poursuite du soutien au dispositif « Ambassadeurs du livre » au sein des écoles publiques lyonnaises pour la période septembre-décembre 2022

RAPPORTEURE : Marie-Loup FALL-GUÉRIN

Marie-Loup FALL GUÉRIN : « Je vous présente déjà nos excuses pour l’ordre, parce qu’il aurait été plus logique que cette présentation intervienne après les présentations qu’Isabelle PRIN va faire tout à l’heure, mais on a l’habitude de regrouper les présentations d’élus et comme on est deux élus sur l’éducation... Donc, le dispositif Ambassadeurs du livre déployé par l’AFEV, l’Association de la Fondation Étudiante pour la Ville, permet à des jeunes volontaires en service civique de s’investir au sein des bibliothèques et centres documentaires des écoles publiques lyonnaises afin de contribuer au développement de la lecture. C’est un dispositif qui permet de favoriser la réussite scolaire à travers les pratiques de lecture et contribue à la prévention de l’illettrisme, et offre un terrain d’engagement aux jeunes volontaires en cohérence avec une mission de service public.

La Ville de Lyon souhaite poursuivre l’action partenariale menée avec l’AFEV pour la période allant de septembre 2022 à fin 2023 par l’approbation d’une convention-cadre pour l’année scolaire et le versement d’une subvention de 100 000 euros pour soutenir la mise en œuvre du projet pour la période de septembre à décembre 2022. Je vous remercie donc de bien vouloir approuver cette convention-cadre et le versement de la subvention de 100 000 euros. »

Véronique DUBOIS-BERTRAND : « Merci. Y a-t-il des questions ? Madame PANASSIER. »

Catherine PANASSIER « Nous voterons avec plaisir ce rapport et pour cette action particulièrement intéressante, mais on a entendu dire qu’il y avait un peu des soucis, enfin, comme dans les crèches et comme dans nombre de métiers d’ailleurs, de recrutement pour les actions périscolaires. Est-ce que c’est vrai ? Est-ce que c’est en tension ? Est-ce qu’on est obligé de recruter des gens pas diplômés ? »

Marie-Loup FALL-GUÉRIN : « Alors, là, ça ne concerne pas le périscolaire, ce sont les services civiques »

Catherine PANASSIER : « Non, mais j’ai oublié de poser la question tout à l’heure. »

Marie-Loup FALL-GUÉRIN : «OK, non, non, je voulais être sûre qu’il n’y ait pas de confusion. Alors, le recrutement des animateurs depuis quelques années est compliqué. Sur l’arrondissement, en tout cas, on n’a pas eu d’alertes très importantes, en tout cas pour ce qui me concerne. Je ne sais pas si, Stéphanie, tu as des alertes un peu plus importantes que les autres années ?

Stéphanie LÉGER : « Je confirme que c’est un métier qui est en tension, en tension forte. À quelques jours de la rentrée, je n’avais pas encore tous les effectifs. Côté associatif, j’ai déjà rencontré beaucoup de MJC et de centres sociaux sur les forums. Côté Ville de Lyon, nous avons eu quelques craintes sur les Directeurs d’Accueil de Loisirs, mais finalement, nous avons nos effectifs, en tout cas en directeurs d’accueil de loisirs. Nous sommes encore un peu en tension sur certaines écoles, mais en tout cas, cela n’empêche pas l’exercice du périscolaire en toute sécurité. Nous avons organisé un premier forum du recrutement des animateurs en juin pour déjà anticiper, à la fin la période estivale, la rentrée. Forum que nous avons reconduit le 20 septembre afin que les étudiants puissent postuler en fonction de leur emploi du temps universitaire et ainsi nous permettre de renforcer nos équipes. Les forums ont ainsi attiré environs 60 structures associatives. Nous sommes vraiment en vigilance, c’est évident, sur ces métiers mais nous travaillons étroitement avec les associations d’éducation populaire pour identifier les sites où il y a des tensions. Il est vrai que dans le 9^e, nous avons plus de mal à recruter des animateurs qu’au milieu du 7^e ou même à Monplaisir ou Sans Souci. Je tiens à souligner ici le travail collaboratif entre la Direction de l’éducation de la Ville de Lyon et les associations d’éducation populaire sur ce sujet-là. »

Véronique DUBOIS-BERTRAND : « Et la question de l’arrondissement que je vous présenterai en fin de conseil porte justement sur le périscolaire et l’organisation et le travail qui est fait. On aura la réponse au conseil municipal. »

Madame la Maire met le rapport aux voix.

Véronique DUBOIS-BERTRAND : « Le rapport concernant la subvention pour l’AFEV, je le mets au vote, donc le rapport 4409. Est-ce que quelqu’un est contre ce rapport ? Est-ce que quelqu’un s’abstient ? Le rapport est adopté. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

Véronique DUBOIS-BERTRAND : « Les trois rapports suivants vont être présentés groupés par Madame PRIN, ce sont les rapports 4407, 4406 et 4405 concernant le Projet éducatif lyonnais 2021-2026 et on les votera séparément. Madame PRIN, je vous laisse présenter les rapports. »

15. **4407 – Projet éducatif Lyonnais 2021-2026 : propositions d’attribution de subventions sur les temps extrascolaires – année scolaire 2022-2023**
16. **4406 – Projet éducatif lyonnais 2021-2026 - Propositions d’attribution de subventions dans le cadre des dispositifs CEL-CLAS-REAAP et pour les temps périscolaires - Année scolaire 2022-2023**
17. **4405 – Projet éducatif lyonnais 2021-2026 - Propositions d’attribution de subventions sur le temps scolaire - Année scolaire 2022-2023 et convention avec l'association des péniches du Val de Rhône**

RAPPORTEURE : Isabelle PRIN

Isabelle PRIN Mesdames, Messieurs, chers collègues,

Comme chaque année, il nous est proposé de délibérer sur les subventions attribuées dans le cadre du Projet Educatif Lyonnais concernant les temps extrascolaires, périscolaires et scolaires.

La rentrée de septembre 2022 est la première rentrée scolaire qui s’effectue dans le cadre du nouveau Projet Educatif Lyonnais, adopté à l’unanimité lors du conseil municipal de décembre.

Ce projet, co-construit avec les acteurs locaux pour la période de 2021 à 2026, incarne une nouvelle dynamique éducative partenariale et s’inscrit pleinement dans la dynamique de la « Ville des enfants ». Il vise réduire les inégalités dans un souci de justice sociale et écologique à travers 3 ambitions éducatives :

- L’éducation à la transition écologique ;
- L’éducation à la citoyenneté, à l’engagement, et émancipatrice
- L’éducation co-construite, plus juste, plus solidaire et plus inclusive

En tout, ce sont plus de 350 millions d’euro qui seront consacrés à ce projet éducatif d’ici 2026.

Pour cette année 2022-23, s’agissant du temps scolaire, la programmation en soutien des écoles reflète ces 3 ambitions éducatives.

Elle prévoit également :

- de prolonger les subventions aux coopératives scolaires et associations pour les projets qui n’ont pas pu être déployés du fait de la crise sanitaire ;
- le financement de dispositifs partenariaux pour l’éducation sportive, artistique, culturelle et citoyenne et de découverte du patrimoine,
- des actions encourageant la coéducation autour du jeu libre, qui concerne 6 écoles de l’arrondissement, et ailleurs avec le développement des lieux accueil parents,
- le soutien aux Projets d’Initiatives Locales, centrés sur les besoins de proximité exprimés par la communauté éducative de chaque école
- le financement de nouveaux projets (création de potagers, projet « néo citoyens », projet culturel entre le musée Gadagne et les péniches du Val de Rhône)

Vous pouvez vous référer au tableau en annexe pour le détail des subventions.

S’agissant du temps périscolaire, le soutien de la Ville permettra d’enrichir le projet pédagogique de chaque accueil de loisirs sur les différents temps (pause méridienne, le soir après la classe jusqu’à 18H30 et le mercredi matin).

Différents cycles d’animations seront proposés : nature et biodiversité, animations artistiques et culturelles, animations sportives et animations citoyenneté, vivre-ensemble et pouvoir d’agir des enfants.

Un autre grand axe sera la lutte contre les inégalités et le développement de l’alliance éducative, avec l’accompagnement à la scolarité et les actions de soutien à la parentalité pour aider les parents dans leur rôle éducatif.

Là encore, je vous invite à consulter les annexes où figurent plus en détail les propositions de subvention.

Enfin, s'agissant du temps extrascolaire, l'accent sera mis sur l'inclusion des publics les plus fragiles, l'amélioration de l'accessibilité et la lisibilité de l'offre socioéducative.

Concrètement, il s'agit de financer le dispositif ticket sport culture pour permettre à des enfants difficulté de pratiquer une activité sportive ou culturelle dans la durée, et de soutenir actions et partenariat pour améliorer l'accueil des enfants en situation de handicap, notamment à travers le soutien à l'association Une Souris Verte, qui offre un appui méthodologique et pédagogique auprès des professionnels.

Je vous remercie de votre attention et rend la parole à Mme la Maire pour le vote de ces 3 rapports.

Véronique DUBOIS-BERTRAND : « Merci. Est-ce qu'il y a des questions ? Très bien. »

Madame la Maire met le rapport aux voix.

Véronique DUBOIS-BERTRAND : « Nous allons passer au vote. Nous allons voter le rapport 4407 - Projet éducatif Lyonnais 2021-2026, propositions d'attribution de subventions sur les temps extrascolaires pour l'année scolaire 2022-2023. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Madame la Maire met le rapport aux voix.

Véronique DUBOIS-BERTRAND : « Nous votons maintenant le rapport 4406 - Projet éducatif lyonnais 2021-2026 - Propositions d'attribution de subventions dans le cadre des dispositifs CEL-CLAS-REAAP et pour les temps périscolaires - Année scolaire 2022-2023. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Madame la Maire met le rapport aux voix.

Véronique DUBOIS-BERTRAND : « Et vote du rapport 4405 - Projet éducatif lyonnais 2021-2026 - Propositions d'attribution de subventions sur le temps scolaire - Année scolaire 2022-2023 et convention avec l'association des péniches du Val de Rhône. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Véronique DUBOIS-BERTRAND : « Nous passons au rapport 4355 - Dispositif Trait d'Union : attribution de subventions à diverses associations sportives - Approbation de conventions d'application financière et d'une convention annuelle mixte. Je laisse la parole à Monsieur BALANDJIAN. »

18. 4355 – Dispositif Trait d'Union : attribution de subventions à diverses associations sportives - Approbation de conventions d'application financière et d'une convention annuelle mixte
RAPPORTEUR : Jacques BALANDJIAN

Jacques BALANDJIAN : « Madame la Maire, mes chers collègues, chères Lyonnaises, chers Lyonnais, l'appel à projets Trait d'Union lancé en 2019 afin de soutenir les initiatives innovantes des associations de sports amateurs du territoire a été relancé cette année. Pour être éligible, les projets des associations devaient se positionner sur au moins l'un des axes suivants :

- Écoresponsabilité ;
- Actions favorisant la pratique de tous les publics ;
- Lutte contre les discriminations ;
- Lutte contre les violences sexistes et sexuelles ;
- Les actions autour du sport santé ;
- La formation des bénévoles et des arbitres ;
- Les actions culturelles.

L'appel à projets s'est tenu du 14 mars au 5 juin. Cinquante-trois dossiers ont été déposés par quarante-huit associations. Pour le 3^e, les projets portés par l'ASUL Basket, le Boxing Lyon United, France Écologie Football, la Maison pour Tous des Rancy, la Société d'escrime de Lyon, l'AS Montchat,

Massis Club d'Échecs et les Lyon Montchat GR ont été retenus. Vous trouverez les détails et les montants dans le tableau en pages 2 et 3 du présent rapport.

En votant en faveur de ce rapport, nous permettrons d'approuver le versement des subventions et l'adoption des conventions d'application. Je vous remercie. »

Véronique DUBOIS-BERTRAND : « Merci. Y a-t-il des questions ? Non. »

Madame la Maire met le rapport aux voix.

Véronique DUBOIS-BERTRAND : « Je mets donc ce rapport au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Véronique DUBOIS-BERTRAND : « Rapport 4499 - Attribution d'une subvention de 15 000 euros à l'association « Comité départemental de la retraite sportive du Rhône et de Lyon Métropole » pour l'organisation du « Nordic Walkin' Lyon » le 15 et 16 octobre 2022. Monsieur BALANDJIAN, je vous laisse nous présenter. »

19. 4499 – Attribution d'une subvention de 15 000 euros à l'association « Comité départemental de la retraite sportive du Rhône et de Lyon Métropole » pour l'organisation de la « Nordic Walkin' Lyon » les 15 et 16 octobre 2022

RAPPORTEUR : Jacques BALANDJIAN

Jacques BALANDJIAN : « Je vous remercie, Madame la Maire. Il vous est proposé d'approuver une subvention de 15 000 euros à l'association du Comité départemental de la retraite sportive du Rhône et de Lyon Métropole pour l'approbation de la 7^e édition de la Nordic Walkin' Lyon qui se tiendra les 15 et 16 octobre 2022. Il s'agit d'un événement de marche nordique sous forme de randonnée urbaine à travers la ville. L'édition 2021 a attiré 2 200 participants sur les quatre parcours proposés et plus de 3 700 visiteurs sur le week-end. Un événement en faveur du sport santé, accessible à tous les âges, dont l'organisation s'inscrit dans une démarche écoresponsable et que je vous invite à soutenir en votant en faveur de ce rapport. Je vous remercie. »

Véronique DUBOIS-BERTRAND : « Merci. Y a-t-il des questions ? Très bien. »

Madame la Maire met le rapport aux voix.

Véronique DUBOIS-BERTRAND : « Je mets ce rapport au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Véronique DUBOIS-BERTRAND : « Rapport 4464 - Approbation de la gratuité de la mise à disposition d'une parcelle de terrain située 2 rue Chambovet au profit de l'association Jardin en Herbes. Monsieur PETIOT, je vous laisse nous le présenter. »

20. 4464 - Lyon 3^e - Approbation de la gratuité de la mise à disposition d'une parcelle de terrain située 2 rue Chambovet au profit de l'association « Jardin en herbes » - EI 03133

RAPPORTEUR : Philippe PETIOT

Philippe PETIOT : « Je voulais faire de la sobriété énergétique, mais ce sera pour une prochaine fois. Bonsoir à toutes et à tous. Lors du dernier CA, nous avons déjà voté pour renouveler la convention d'occupation de l'association Jardin en Herbes pour qu'ils agrandissent leur parcelle cultivée et donc, le rapport d'aujourd'hui nous permet d'accorder la gratuité à l'association pour la parcelle de terrain visée. Je vous remercie de bien vouloir voter pour ce rapport. »

Véronique DUBOIS-BERTRAND : « Merci, Monsieur PETIOT. Y a-t-il des questions ? Non. Madame CORBEL-COPIN, vous m'avez signalé que vous ne prendrez pas part au vote, très bien. »

Madame la Maire met le rapport aux voix.

Véronique DUBOIS-BERTRAND : « Je mets donc ce rapport au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Madame Sylvie CORBEL-COPIN ne prend pas part au vote

Véronique DUBOIS-BERTRAND : « Rapport 4528 - Approbation de la convention-cadre entre la Ville de Lyon et l'association Coopawatt et attribution d'une subvention de fonctionnement. Je laisse la parole à Madame CORBEL-COPIN. »

21. 4528 - Approbation de la convention-cadre entre la Ville de Lyon et l'association Coopawatt et attribution d'une subvention de fonctionnement

RAPPORTEURE : Sylvie CORBEL-COPIN

Sylvie CORBEL-COPIN : « Merci, Madame la Maire. Chers collègues, en mai dernier, la ville de Lyon est lauréate du programme européen « 100 villes climatiquement neutres et intelligentes d'ici 2030 ». Cet objectif ambitieux nécessite entre autres de réduire notre consommation d'énergie et de remplacer les énergies fossiles par des énergies renouvelables, notamment par de l'énergie photovoltaïque. À ce titre, il est prévu de renforcer la participation des Lyonnais et Lyonnaises autour de projets citoyens de solarisation et de faciliter l'action d'associations soutenant le développement local et participatif autour de la transition énergétique telles que l'association Coopawatt.

Coopawatt est une association créée en 2016 qui est intervenue auprès d'une centaine de collectivités et d'une vingtaine de communautés énergétiques citoyennes depuis sa création. Elle mène actuellement, entre autres, le programme « Accélération » soutenue par la région Auvergne-Rhône-Alpes et le programme « À nous l'énergie ! » appuyée par la Métropole de Lyon.

Afin d'accélérer la transition énergétique citoyenne, la Ville de Lyon souhaite s'appuyer sur l'expérience et le savoir-faire de Coopawatt. Chers collègues, je vous invite donc à appuyer la convention-cadre établie entre la Ville de Lyon et l'association Coopawatt, ainsi que la subvention de 15 000 euros pour l'année 2022. »

Véronique DUBOIS-BERTRAND : « Merci. Y a-t-il des questions ? Monsieur PATOURAUX. »

Hugo PATOURAUX : « Oui, alors, c'était pour préciser que j'allais m'abstenir sur cette délibération, car si je pense, et j'espère que Coopawatt a de bonnes intentions, cette association n'en bénéficie pas néanmoins de l'obligation de rachat du photovoltaïque d'EDF. Obligation qui participe avec la scandaleuse ARENH à plomber ses comptes, donc faisons attention à ne pas participer indirectement à la libéralisation d'un secteur qui doit être occupé par un service public garant d'une électricité à bas coût, car régulée.

Les nouveaux arrivants sur le marché de l'électricité, dont certains se présentaient sous des atours très verts, voire sociaux, se sont révélés il y a peu en faisant exploser la facture de leurs clients et en exigeant d'EDF encore plus d'ARENH, se nourrissant ainsi sur la bête pourtant affaiblie.

Sur ce sujet de l'énergie, la problématique qui a l'air très grave et si je m'abstiens sur ce vote, j'ai cependant une proposition que je propose de porter dans les questions diverses du prochain conseil, car cet hiver, de nombreuses communes et institutions publiques, écoles, hôpitaux, etc., savent qu'elles ne pourront pas payer l'électricité à cause des fortes hausses de prix ou qu'elles devront se serrer la ceinture. Il faut rappeler que ces hausses sont essentiellement dues à de la spéculation, en témoignent les marges et les résultats records des entreprises du secteur, et je vous propose donc que Lyon se joigne à un appel lancé à la Fête de l'Humanité par plusieurs maires et repris par Fabien ROUSSEL, il s'agit de refuser de payer la facture d'électricité jusqu'à pouvoir bénéficier du tarif régulé pour nos services publics. Nous n'avons pas à faire payer plus d'impôts ou à nous serrer la ceinture pour complaire au marché dérégulé de l'énergie. Merci. »

Véronique DUBOIS-BERTRAND : « Merci. »

Madame la Maire met le rapport aux voix.

Véronique DUBOIS-BERTRAND : « Je mets ce rapport au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci, le rapport est adopté. »

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

Abstention de Élu Ensemble, l'écologie pour Lyon Monsieur Hugo PATOURAUX

Véronique DUBOIS-BERTRAND : « Rapport 4529 - Lancement de l'opération « Éco-patrimoine - Aide à la rénovation thermique du bâti ancien » et affectation d'une partie de l'AP n° 2021-3 - Approbation et autorisation de signature de la convention de partenariat relative à l'attribution de subvention. Je laisse la parole à Madame CORBEL-COPIN. »

22. 4529 – Lancement de l'opération n° 60SEECOP « Éco-patrimoine - Aide à la rénovation thermique du bâti ancien » et affectation d'une partie de l'AP n° 2021-3, programme 00016 - Approbation et autorisation de signature de la convention de partenariat relative à l'attribution de subvention

RAPPORTEURE : Sylvie CORBEL-COPIN

Sylvie CORBEL-COPIN : « Le bâti ancien présente des spécificités techniques, notamment par la composition des murs et la forme des toitures qui impactent les modes d'isolation thermique. Ces éléments nécessitent une approche différente de la construction moderne, souvent en béton et couverte par des toitures-terrasses. Ce bâti représentait en 2018, à Lyon, 79 000 logements, soit 26 % du parc de logements. Estimation basée sur les immeubles construits avant 1946.

La composition des murs de ces immeubles pose différents problèmes et supporte difficilement une isolation thermique dite « par l'extérieur » comme sur le bâti moderne. Si les différents aspects de la réglementation thermique ont prévu des exonérations pour ce type de paroi, la loi Climat et Résilience du 24 août 2021 prévoit que les diagnostics de performance énergétique présentant des étiquettes « F » et « G » sont concernés, y compris sur ce type de bâti. Il est donc nécessaire d'améliorer l'efficacité thermique du bâti ancien.

Afin de tester, puis de développer, l'utilisation d'enduits isolants thermiques à la chaux, il est proposé de promouvoir des opérations tests en apportant une aide au surcoût qu'ils engendrent. C'est l'objet de cette délibération qui propose d'affecter un budget en soutien aux futures opérations d'isolation des bâtis anciens. Cette aide de 420 000 euros, appelée Éco-patrimoine, correspond à :

- 50 % du coût de l'étude architecturale préalable, plafonné à 5 000 euros d'aides ;
- 70 euros par mètre carré d'enduit pour le ravalement, plafonné à 35 000 euros, par immeuble ;

En cas de non-réalisation des travaux, l'aide à l'étude préalable restera acquise.

Cette aide portera sur les immeubles en maçonnerie de pierres, en pisé et mâchefer. Elle pourra également s'appliquer aux immeubles en béton armé construit avant 1948 et présentant un caractère patrimonial affirmé. Je vous remercie de voter favorablement en faveur de ce rapport. »

Véronique DUBOIS-BERTRAND : « Je vous remercie. Y a-t-il des questions ? Madame PANASSIER. »

Catherine PANASSIER : « En fait, à Lyon notamment, on a plusieurs cités HBM, donc en mâchefer, comme la Cité Perrache qui a été réhabilitée, comme celle de Montchat, ou encore comme celle rue du Dauphiné dans notre arrondissement. Et donc, que ce soit ICF qui est le bailleur SNCF qui, sur l'agglomération, a aussi pas mal de cités de ce type-là, ou Grand Lyon Habitat qui gérait 4000 logements HBM et doit toujours les gérer, je ne sais plus, nous avons particulièrement travaillé sur ce problème d'isolation. Parce que l'isolation par l'intérieur est impossible, les logements sont déjà tellement tout petits et l'isolation par l'extérieur est difficile aussi puisqu'il faut que le mâchefer respire. Donc, les études nous avaient conduits à expérimenter des techniques qui ont été utilisées dans le quartier des États-Unis à Lyon, à la Cité Tony Garnier. Je pense que ce serait bien de s'en inspirer, puisqu'on avait organisé plusieurs séminaires, convoqué plusieurs experts français ou européens sur ces questions-là et peut-être qu'avant de refinancer des trucs nouveaux, il faudrait peut-être reprendre ce qui avait été fait parce que c'était assez intéressant. Alors, en vrai, on avait testé dans le quartier des États-Unis une isolation superbe, mais très chère. Donc, se pose la question du financement, effectivement. On arrivait à des performances intéressantes avec une isolation de 6 centimètres, donc très correcte pour le respect de l'architecture, mais reste la question des coûts. Mais enfin, il y a eu pas mal de choses qui ont été faites sur ce patrimoine que, personnellement, je trouve remarquable et à sauvegarder, et je pense que Grand Lyon Habitat est encore en train d'y travailler, parce qu'on devait lancer la réhabilitation des cités de la Croix-Rousse : Vieille Croix-Rousse dans le 4 et Clos Jouve dans le 1^{er}. Donc, je pense que ce serait intéressant, quand même, de se rapprocher et d'utiliser tout ce qui avait été fait et qui va complètement dans ce sens-là. Les études portaient plus particulièrement sur le mâchefer et moins sur la pierre et le pisé, parce que ces cités sont majoritairement en mâchefer. »

Sylvie CORBEL-COPIN : « Merci pour cette information, je n'étais pas au courant, donc je vais me renseigner concernant ce qui a été fait aux États-Unis, c'est ça ? »

Catherine PANASSIER : « Le quartier des États-Unis dans le 8^e, donc soit auprès de Grand Lyon Habitat et puis ICF qui en a réhabilité aussi dernièrement, notamment sur Oullins où il y a un gros patrimoine HBM, compte tenu de la présence des historiques ateliers SNCF, donc oui, je pense que ça peut être intéressant. »

Sylvie CORBEL-COPIN : « OK, merci. »

Véronique DUBOIS-BERTRAND : « Merci. »

Madame la Maire met le rapport aux voix.

Véronique DUBOIS-BERTRAND : « Je mets le rapport au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Véronique DUBOIS-BERTRAND : « Nous passons au rapport 4486 qui concerne l'attribution de subventions de fonctionnement à des associations d'anciens combattants pour un montant total de 41 400 euros. Je laisse la parole à Monsieur Arthur DUVIVIER. »

23. 4486 – Attribution de subventions de fonctionnement aux associations d'anciens combattants pour un montant total de 41 400 euros

RAPPORTEUR : Arthur DUVIVIER

Arthur DUVIVIER : « Merci, Madame la Maire. Bonsoir à toutes et à tous. Les associations d'anciens combattants ont pour but de maintenir des liens de camaraderie et de solidarité entre leurs membres ainsi que de participer au devoir de mémoire, en en transmettant le souvenir aux jeunes générations. Il vous est proposé d'attribuer des subventions d'un total de 41 400 euros à ces associations, dont pour ce qui concerne le 3^e arrondissement :

- 600 euros pour l'association nationale des anciens combattants et victimes de guerre ;
- 600 euros pour la FNACA ;
- 1 350 euros pour Les Frères d'Armes - Honneur et Patrie.

Afin de soutenir leur fonctionnement général et l'organisation de projets mémoriels. Je vous invite donc à voter en faveur de ce rapport. »

Véronique DUBOIS-BERTRAND : « Merci. Y a-t-il des questions ? »

Madame la Maire met le rapport aux voix.

Véronique DUBOIS-BERTRAND : « Je mets donc ce rapport aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Véronique DUBOIS-BERTRAND : « Rapport 447 qui concerna la dépose et la réinstallation de la plaque dédiée à la mémoire de Mario BUISSON, rue Ternois, dans le Lyon 3^e. Je laisse Monsieur DUVIVIER nous expliquer tout cela. »

24. 4477 – Dépose et réinstallation de la plaque dédiée à la mémoire de Mario Buisson, rue Ternois, à Lyon 3^e

RAPPORTEUR : Arthur DUVIVIER

Arthur DUVIVIER : « Compte tenu des travaux précédemment votés, relatifs à la démolition de l'ancien hôtel social Riboud, la plaque commémorative à la mémoire de Mario BUISSON, membre de la police et résistant, mort pour la France, fusillé rue Ternois par l'occupant le 26 août 1944, qui est actuellement installée doit être déposée afin de la préserver durant les travaux et les évolutions futures de la parcelle puisque celle-ci accueillera le groupe scolaire provisoire lors de la démolition-reconstruction du groupe scolaire Pompidou. Il nous est proposé de la réinstaller de manière définitive sur la grille de clôture du centre d'hébergement et de réinsertion sociale géré par la SAHLMAS qui a d'ores et déjà donné son accord. Je vous invite donc à soutenir ce projet. »

Véronique DUBOIS-BERTRAND : « Merci. Y a-t-il des questions ? Très bien. »

Madame la Maire met le rapport aux voix.

Véronique DUBOIS-BERTRAND : « Je mets ce rapport au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Véronique DUBOIS-BERTRAND : « Le rapport suivant concerne une attribution d'une subvention d'investissement d'un montant de 35 000 euros en faveur de l'association de l'Hôtel Social LAHSO, gestionnaire de l'établissement d'accueil de jeunes enfants « Jacques Prévert » qui se trouve au 259-261 rue Paul Bert dans le 3^e pour l'aménagement de son espace extérieur. Je prendrai en charge la présentation de ce rapport, Monsieur LATAIX ne pouvant prendre part ni au vote ni à l'intervention puisque faisant partie du conseil d'administration. »

25. **4527 – Attribution d'une subvention d'investissement d'un montant de 35 000 euros en faveur de l'association de l'Hôtel Social - LAHSO, gestionnaire de l'établissement d'accueil de jeunes enfants « Jacques Prévert », sis 259-261 rue Paul Bert à Lyon 3^e, pour l'aménagement de son espace extérieur - Approbation et autorisation de signature de la convention**

RAPPORTEURE : ~~Silvère LATAIX~~ Véronique DUBOIS-BERTRAND

Véronique DUBOIS-BERTRAND : « Donc, LAHSO ambitionne de réaménager un espace extérieur de 150 m² pour l'établissement de jeunes enfants « Jacques Prévert » avec notamment l'installation d'une pergola bioclimatique, d'un espace potager et de mobiliers extérieurs. Ce projet s'inscrit dans le cadre du renforcement du lien entre l'enfant et la nature, cher à notre municipalité.

L'association sollicite le soutien de la Ville à hauteur de 35 000 euros, je vous remercie donc d'approuver la signature de cette convention afin que les travaux puissent être réalisés.

Y a-t-il des questions ? »

Madame la Maire met le rapport aux voix.

Véronique DUBOIS-BERTRAND : « Je mets donc ce rapport au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Monsieur Silvère LATAIX ne prend pas part au vote

Véronique DUBOIS-BERTRAND : « Nous passons au rapport 4440 pour l'approbation de la gratuité partielle de la mise à disposition de trois logements. Un qui est situé dans le 2^e, et deux qui sont situés dans le 3^e arrondissement, rue Commandant Dubois et 142-144 rue Antoine Charial à Lyon 3^e, au profit de l'association Habitat et Humanisme dans le cadre du dispositif « Accueil des Ukrainiens. » Je laisse Monsieur Silvère LATAIX nous présenter cette gratuité. »

26. **4440 – Lyon 2^e - 3^e - Approbation de la gratuité partielle de la mise à disposition de trois logements sis 2bis rue des Forces à Lyon 2^e, 1 rue Commandant Dubois à Lyon 3^e et 142-144 rue Antoine Charial à Lyon 3^e, au profit de l'association Habitat et Humanisme dans le cadre du dispositif « Accueil des Ukrainiens » - EI 02012, 03079 et 03441**

RAPPORTEUR : Silvère LATAIX

Silvère LATAIX : « Merci, j'espère que je n'aurai pas de problème de micro. Apparemment, il fonctionne. Alors, oui, comme vous l'indiquiez, ces logements ont été mis à disposition de l'association Habitat et Humanisme qui répond à l'exclusion et à l'isolement des personnes en difficulté. La Ville de Lyon a souhaité les affecter au dispositif « Accueil des Ukrainiens ». Compte tenu de l'intérêt général du projet, une gratuité partielle représentant 50 % de la valeur locative est proposée. Il restera à la charge de l'association Habitat et Humanisme Rhône les fluides, évidemment, la moitié du loyer restant.

Si cette disposition recueille votre agrément, je vous propose de l'adopter. »

Véronique DUBOIS-BERTRAND : « Merci, y a-t-il des questions ? Madame PANASSIER. »

Catherine PANASSIER : « Non juste pour dire que comme je suis au bureau de l'association, je ne prendrai pas part au vote. »

Véronique DUBOIS-BERTRAND : « Merci beaucoup. »

Madame la Maire met le rapport aux voix.

Véronique DUBOIS-BERTRAND : « Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Madame Catherine PANASSIER ne prend pas part au vote

Véronique DUBOIS-BERTRAND : « Le rapport suivant, le rapport 4380 qui est une subvention aux associations développant des actions en faveur des personnes en difficulté (aide alimentaire, accueil de jour, lutte contre l'exclusion et maintien du lien social, santé/personnes sans domicile fixe) pour un montant de 201 750 euros - Autorisation de signer les conventions de financement. Monsieur LATAIX, c'est à vous. »

27. 4380 - Subventions aux associations développant des actions en faveur des personnes en difficulté (aide alimentaire, accueil de jour, lutte contre l'exclusion et maintien du lien social, santé/personnes SDF) pour un montant de 201 750 euros - Autorisation de signer les conventions de financement

RAPPORTEUR : Silvère LATAIX

Silvère LATAIX : « Merci, Madame la Maire. Le plan de mandat, autant que le projet social du CCAS, porte la volonté d'une intervention concertée entre les autorités publiques et les associations du secteur de l'inclusion sociale. Cet engagement s'illustre très concrètement par le soutien aux structures associatives présentes sur le territoire et œuvrant notamment dans les champs de l'aide alimentaire, du soutien aux réfugiés, de la lutte contre l'exclusion et de l'accès à l'hygiène et aux soins.

Pour les associations de notre arrondissement, une subvention de 7 500 euros est notamment prévue pour la CSF qui défend les intérêts des familles pour l'accès au droit, dans le domaine du logement, de la santé, de l'éducation et de la consommation. Alors, la période inflationniste qui sévit accentue les difficultés rencontrées, nous l'avons évoqué précédemment, il nous faut plus que jamais répondre présents afin de prévenir les risques d'exclusion sociale. Les situations de précarité énergétique des ménages sont bien présentes et les enjeux de transition écologique constituent un défi majeur nécessitant une transformation de notre société. C'est pourquoi je vous invite à approuver ces conventions de financement. »

Véronique DUBOIS BERTRAND : « Merci. Y a-t-il des questions ? »

Marie-Loup FALL-GUÉRIN : « Je ne prendrai pas part au vote, parce que je suis salariée de l'une des associations concernées. »

Véronique DUBOIS -BERTRAND : « Très bien. Il me semble qu'Isabelle est... C'est la suivante, très bien, je n'avais pas la bonne information, je suis désolée. »

Madame la Maire met le rapport aux voix.

Véronique DUBOIS BERTRAND : « Je mets ce rapport au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Madame Marie-Loup FALL-GUÉRIN ne prend pas part au vote

Véronique DUBOIS-BERTRAND : « Le rapport suivant, c'est le rapport 4507 - Attribution d'une subvention de fonctionnement à des organismes de l'économie sociale et solidaire œuvrant en faveur du développement et de l'accompagnement de l'entrepreneuriat social et solidaire pour un montant de 50 500 euros. Je vais présenter cette délibération, Monsieur PLANCHON devant s'abstenir de participer au débat et au vote. »

28. 4507 – Attribution d'une subvention de fonctionnement à des organismes de l'économie sociale et solidaire œuvrant en faveur du développement et de l'accompagnement de l'entrepreneuriat social et solidaire pour un montant total de 50 500 euros

RAPPORTEURE : Nicolas PLANCHON - Véronique DUBOIS-BERTRAND

Véronique DUBOIS BERTRAND : « La Ville de Lyon souhaite développer une économie sociale et solidaire qui s'ancre dans son territoire et génère des emplois inclusifs et non délocalisables. Ainsi, la Ville soutien des structures qui accompagnent les initiatives relevant de l'ESS et la recherche

universitaire en économie sociale et solidaire. C'est dans ce cadre que je vous propose aujourd'hui d'allouer des subventions mentionnées dans ce rapport pour un montant total de 50 500 euros, réparti comme suit :

- 7 500 euros pour l'association CRESS AuRA ;
- 13 000 euros pour CAP Services ;
- 5 000 euros pour l'association Rhône Développement Initiative ;
- 10 000 euros pour Ronalpia ;
- 10 000 euros pour AGF SCOP Entreprises ;
- 5 000 euros pour l'Université Lyon 2.

Je vous remercie.

Y a-t-il des questions ? Très bien. »

Madame la Maire met le rapport aux voix.

Véronique DUBOIS BERTRAND : « Je mets ce rapport aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Monsieur Nicolas PLANCHON ne prend pas part au vote

Véronique DUBOIS-BERTRAND : « La délibération suivante, la 4508 concerne l'attribution de subventions à des organismes de l'économie sociale et solidaire dans le cadre de l'appel à projets visant à renforcer les actions en faveur de la transition écologique et la solidarité sur le territoire de la ville de Lyon - Il y a une attribution de subventions pour un montant total de 73 000 euros. Je vous présente de nouveau, à la place de Monsieur PLANCHON, cette délibération. »

29. 4508 – Attribution de subventions à des organismes de l'économie sociale et solidaire dans le cadre de l'appel à projets visant à renforcer les actions en faveur de la transition écologique et la solidarité sur le territoire de la ville de Lyon - Attributions de subventions pour un montant total de 73 000 euros

RAPPORTEUR : Nicolas PLANCHON - Véronique DUBOIS-BERTRAND

Véronique DUBOIS-BERTRAND : « La Ville de Lyon a lancé un appel à projets à destination des structures de l'ASS afin de soutenir des initiatives qui contribuent à la transition écologique et sociale. Neuf dossiers ont été retenus pour bénéficier de subventions d'un montant de 73 000 euros. Vous trouverez les précisions concernant la répartition de celles-ci dans le rapport et je vous prie de bien vouloir voter en faveur de ce rapport.

Y a-t-il des questions ? »

Madame la Maire met le rapport aux voix.

Véronique DUBOIS-BERTRAND : « Je mets ce rapport au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Monsieur Nicolas PLANCHON ne prend pas part au vote

Véronique DUBOIS-BERTRAND : « Le rapport 4476 qui est l'approbation de la gratuité partielle de la mise à disposition de locaux situés au 13 bis rue Girié à Lyon au profit de l'association de gestion du Site polyvalent d'insertion et de la formation plus connue sous l'acronyme SPLIF - Ensemble immobilier n° 03375. Je laisse Monsieur PLANCHON nous présenter le dossier. »

30. 4476 – Approbation de la gratuité partielle de la mise à disposition de locaux situés au 13 bis rue Girié à Lyon 3^e au profit de l'association de gestion du Site polyvalent d'insertion et de la formation (SPLIF) - Ensemble immobilier n° 03375

RAPPORTEUR : Nicolas PLANCHON

Nicolas PLANCHON : « Merci, Madame la Maire. Chers collègues, et puis les survivants qu'on n'oublie pas au fond de la salle, bravo pour votre opiniâtreté. Je vous le dis très, très sincèrement. Le présent rapport, comme il est décliné dans son libellé, et la convention qui l'annexe et le traduit, visent à

reconduire la mise à disposition gratuite des locaux du SPLIF, Site polyvalent d'insertion et de la formation (je continue de militer pour un changement d'acronyme, entre parenthèses) via l'association de gestion éponyme pour les onze structures associatives qui l'occupent. Autrement dit, un soutien de la Ville de Lyon à hauteur de 62 816 euros qui en règle le loyer annuel à la Métropole de Lyon, propriétaire. Seule exception à cette règle générale, la société Elits Propreté à caractère commercial. Quoique d'utilité sociale puisqu'entreprise d'insertion, qui s'acquitte d'un montant, elle, correspondant à la surface qu'elle occupe au sein du site, soit 6 280,60 euros.

Parmi les associations présentes au bout de l'Impasse Girié, on citera par exemple le Grenier de LAHSO, précédemment cité, Les Restos du Cœur ou encore ALLIÉS. Autant d'exemples d'acteurs de l'arrondissement et au-delà dont la plus-value sociale n'est plus à démontrer, aussi, je vous demande de bien vouloir approuver ledit rapport et la convention qu'il subordonne. Je vous remercie. »

Véronique DUBOIS-BERTRAND : « Merci. Y a-t-il des questions ? »

Madame la Maire met le rapport aux voix.

Véronique DUBOIS-BERTRAND : « Je mets ce rapport aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Véronique DUBOIS-BERTRAND : « Rapport 4474 - Programmation financière complémentaire 2022 au titre de la politique emploi et insertion professionnelle - Attribution de subventions de fonctionnement à différentes structures pour un montant total de 26 500 euros. Je laisse la parole à Monsieur Hugo PATOURAUX. »

31. 4474 – Programmation financière complémentaire 2022 au titre de la politique emploi et insertion professionnelle - Attribution de subventions de fonctionnement à différentes structures pour un montant total de 26 500 euros

RAPPORTEUR : Hugo PATOURAUX

Hugo PATOURAUX : « Merci, Madame la Maire. Il s'agit de subventionner différentes structures d'insertion par l'emploi animant notamment des chantiers d'insertion dans la menuiserie et la couture et qui permettront une action de redistribution sociale de mobiliers d'urgence à cinquante foyers. Ces structures déploient aussi des approches intéressantes par l'art, en partenariat avec la Biennale d'art contemporain. Il s'agit de beaux projets que je vous invite à soutenir en accordant les subventions présentées dans le rapport pour un montant total de 26 500 euros. Merci. »

V. DUBOIS BERTRAND : « Y a-t-il des questions ? Non Madame PRIN et Monsieur VIVIEN me signalent qu'ils ne prennent pas part au vote. Très bien. »

Madame la Maire met le rapport aux voix.

Véronique DUBOIS-BERTRAND : « Je mets ce rapport aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Madame Isabelle PRIN et Monsieur Emmanuel VIVIEN ne prennent pas part au vote

Véronique DUBOIS-BERTRAND : « Rapport 4456 - Attribution de subventions de fonctionnement à des associations dans le cadre du projet de transformation de la place Gabriel Péri pour un montant total de 61 238 euros. Je laisse la parole à Madame SESSIECQ »

32. 4456 – Attribution de subventions de fonctionnement à des associations dans le cadre du projet de transformation de la place Gabriel Péri pour un montant total de 61 238 euros

RAPPORTEURE : Marion SESSIECQ

Marion SESSIECQ : « Merci, Madame la Maire. Bonsoir à toutes et tous. Ce rapport propose d'attribuer des subventions de fonctionnement à des associations dans le cadre du projet de transformation de la Place Gabriel Péri pour un montant total de 61 238 euros. Ces subventions visent à avancer sur le premier objectif stratégique, c'est-à-dire le renforcement de l'accompagnement médicosocial des personnes et le renforcement du lien social.

Afin de répondre aux besoins sociaux identifiés, la Ville de Lyon souhaite encourager le déploiement d'un accompagnement spécifique pour les jeunes en errance qui ne s'inscrivent dans aucun parcours d'insertion, à travers le projet Ligne 37 porté par l'association Le Mas en partenariat avec les associations Capso et Alynéa. Une équipe mobile interviendra auprès de ces jeunes en marge de l'action publique et aura pour rôle de leur proposer un accompagnement, notamment en matière de réduction des risques et des dommages associés à la consommation de substances psychotropes. Je vous invite à voter en faveur de ce rapport. »

Véronique DUBOIS-BERTRAND : « Merci. Y a-t-il des questions ? Madame PANASSIER. »

Catherine PANASSIER : « Evidemment, Gabriel Péri, est un secteur qui nous préoccupe fortement et sur lequel nous avons commencé à travailler. Je ne dénigre absolument pas ce que Le Mas va proposer, c'est effectivement une association sérieuse et qui a l'expérience d'intervenir sur certains types de public. C'est une action supplémentaire, mais le souci, c'est le projet global de transformation de la place. On n'y voit absolument pas clair. Un coup, on démolit le clip, un peu, beaucoup, passionnément, à la folie, pas du tout ; un coup on change effectivement l'arrêt du tramway ou en tout cas, on étudie cette possibilité ; après, on dit : « Ah non, non, ouh là là, changer un arrêt de tramway, ça coûterait trop cher. » ; bref, on entend tout et son contraire sur ce qu'il va se passer sur cette place et nous, on aimerait bien que les idées qu'on avait eues soient un peu reprises. Parce que ces idées nous les avons travaillées vraiment pleinement avec le conseil de quartier - c'est vrai, c'est attesté, on a les comptes-rendus - et qu'on était arrivés effectivement à un projet qui prenne en compte l'ensemble des problématiques, dont la réhabilitation des immeubles du haut Paul Bert, la démolition du petit clip qui allait opérer l'ouverture qu'on voulait faire sur ce quartier puisque, je vous rappelle que le Clip est un objet urbain à contresens. Il a été construit dans l'idée de démolir tout ce qu'il y avait derrière mais comme on a été un certain nombre à l'époque (je vous parle de ça que les moins de 20 ans ne peuvent pas connaître) à dire non, on ne démolit pas ce quartier parce qu'on y tient, la démolition des immeubles à l'arrière du Clip n'ont pas eu lieu. Et du coup, ce truc a été construit alors qu'il n'aurait pas fallu, c'est donc une erreur, une aberration et il faut la corriger aujourd'hui. Et là, on prend du retard, on prend du retard, on prend du retard, et il ne va rien se passer pendant ce mandat, parce que les opérations prennent du temps et donc, nous, ça nous inquiète beaucoup. Donc je vous demande, même si je sais que ça dépend de la Métropole et de la mairie centrale plus que de la mairie d'arrondissement, que l'on ait enfin la vision globale du devenir de la place Gabriel Péri que vous souhaitez défendre.

Et puis, l'autre question que nous pose ce rapport, c'est le lien entre la politique de la ville, parce que ce quartier est en politique de la ville depuis des années et des années, il y a une équipe, il y a des associations qui sont financées dans le cadre de tout ça, et maintenant il y a une maison du projet qui a été ouverte. Où en est l'équipe Quartiers Anciens ? Enfin, comment se fait le lien entre la maison du projet et l'équipe politique de la Ville ? Comment le partenariat qui existait dans la politique de la ville se poursuit-il ? Là aussi, on n'a aucune visibilité, on va dire, plutôt sur l'aspect social.

Sur la sécurité, bon, comme on lit la presse, on est quand même pas mal informé de ce qu'il se passe et des petites tensions, on va dire, entre le maire de Lyon et le ministre. On a regretté que le maire de Lyon n'ait pas souhaité accueillir le ministre quand il était venu, parce que, quels que soient les partis politiques et même si on n'est pas d'accord, on est quand même pour le respect des fonctions et le dialogue, pour arriver à trouver des consensus et des solutions, notamment quand il y a des problèmes graves comme ça se pose sur Gabriel Péri. Voilà, sur toutes ces questions, à la fois par rapport à la politique de la ville plutôt sur le côté social et culturel, sur effectivement la vision urbaine, sur la sécurité, nous vous interrogeons. Et puis sur l'économie aussi puisqu'on avait lancé des études, effectivement, alors, pas simplement sur la place, mais aussi sur le cours de la Liberté et puis l'arrière du secteur pour savoir si on pouvait développer tous types d'activités ou s'il fallait en retenir une principale, comme il y avait déjà un peu l'idée de la montagne et du voyage, enfin, tout ce qui était sport de loisirs, etc., grâce à l'implantation notamment du Vieux Campeur. Est-ce qu'une dynamique économique est lancée ?

Toutes ces questions, on se les pose et on n'a pas de réponses, et on n'entend par-ci, par-là, des orientations contradictoires et donc, je suis désolée pour Le Mas, mais on va s'abstenir. On ne va pas voter contre, on va s'abstenir à cause de l'absence de cette vision globale, mais pas précisément pour

cette opération, vous comprenez. Parce que je pense qu'elle ne résoudra pas le problème, elle contribue probablement à améliorer en partie un peu les choses. Je vous renouvelle la question, mais alors vraiment vivement, on la pose aussi au conseil municipal et au conseil de métropole, quelle est votre vision sur le devenir de la place Gabriel Péri ? Merci. »

Véronique DUBOIS-BERTRAND : « Alors, je crois qu'on va répondre à plusieurs voix. Madame TANDONNET, vous avez aussi une question, excusez-moi, je ne vous avais pas vue. »

Goveille TANDONNET : « Oui, bon, ça va dans le même cadre. Je voulais juste rajouter par rapport à ce qu'a dit Madame PANASSIER que nous avons bien remarqué en effet que des efforts ont été faits concernant la sécurité sur cette place, mais vous conviendrez avec moi, et je prends pour cela à témoin les riverains, n'en déplaise à Madame SESSIECQ, que cela ne suffit pas. En effet, la présence policière est plus ou moins dissuasive car malheureusement, il suffit de rentrer un peu dans l'une ou l'autre des rues environnantes pour constater que les trafics et autres délits continuent au nez et à la barbe des CRS. Nous voterons pour cette résolution, pour être clair, parce que mettre en place des actions pour intégrer les jeunes migrants, et tout ça, c'est très bien, mais nous, ce qu'on aimerait savoir, c'est : qu'est-ce que vous faites pour les contrevenants ? Donc, nous pensons que des mesures plus coercitives comme des reconduites à la frontière ou encore le retrait des allocations aux individus concernés seraient peut-être plus efficaces. À voir, à étudier, mais dans tous les cas, il serait nécessaire qu'il y ait quelque chose de beaucoup plus concret que des associations qui veulent aider des jeunes. C'est très bien, mais les délinquants, qu'est-ce que vous en faites ? Et aussi, on aurait bien voulu avoir des suites de la venue de Monsieur DARMANIN. Je vous remercie. »

Véronique DUBOIS BERTRAND : « Je vais me permettre juste de vous dire que les délinquants, nous, on en fait rien, c'est l'État qui devrait en faire quelque chose et on a, nous, peu de marges de manœuvre sur le devenir. Ça ne nous concerne... enfin, je dirais que ça ne nous concerne pas, si, au premier chef, parce que c'est quand même... »

Marion SESSIECQ : « Non, mais les reconduites à la frontière, c'est la préfecture, c'est l'État. C'est des compétences à connaître, quand même, de base. »

Véronique DUBOIS-BERTRAND : « De tout ce que vous nous indiquez, ce sont des compétences de l'État et de la préfecture et pas de la Ville ni encore moins de l'arrondissement. Sur les différents points, on va répondre à plusieurs voix. Sur la venue de Monsieur DARMANIN, j'aurais envie de dire que j'ai le sentiment que ce n'était pas une venue qui avait envie d'être constructive, parce que les manières dont ça a été préparé et les manières dont, nous, élus d'arrondissement, avons été un peu méprisés dans la venue du ministre quand on lui a proposé de le rencontrer et qu'on a eu une fin de non-recevoir pour qu'ensuite, il aille sur le terrain. Donc, il y a des maladresses et des choses qui... je pense que ses deux venues n'ont été pas constructives, parce que je n'ai pas le sentiment qu'il y avait vraiment une envie que ce soit constructif. On ne va pas revenir là-dessus et j'aimerais que s'il y a une troisième visite, elle soit plus dans le dialogue et non pas dans le paraître et l'être et montrer un peu sa force, et je regrette énormément ces deux visites qui étaient plus dans de la politique spectacle que dans de la volonté de construction et de dialogue. Qu'est-ce que je voulais dire d'autre ? Sur la sécurité, il y a les CRS, il y a la BST, la brigade territoriale, qui a été mise en place et qui patrouille entre la Part-Dieu et Péri, qui patrouille dans les rues, et c'est des choses que nous faisons remonter, parce qu'on a bien conscience que la présence policière ne fait pas disparaître la délinquance, mais la fait plutôt s'étendre ailleurs et la BST est là et patrouille activement pour que l'insécurité disparaisse. Mais ce n'est pas qu'une réponse sécuritaire qui est nécessaire, c'est pour ça qu'il y a cette Ligne 37, enfin, ces actions qui sont mises en place, parce que le tout sécuritaire n'est pas une réponse non plus. Madame SESSIECQ, je vous laisse répondre sur... »

Marion SESSIECQ : « Oui, alors, il y avait beaucoup de choses, donc j'ai essayé de prendre des notes, mais peut-être que je vais oublier certains points qui auront été évoqués par Madame PANASSIER et n'hésitez pas à me revenir. « La Place Gabriel Péri est une question qui nous préoccupe », vous disiez ça, enfin, je pense qu'on est tous concernés et oui, des choses ont pu être amorcées dans les mandats précédents et je me souviens très bien de la concertation avec le conseil citoyen qui était remarquable et qui proposait effectivement des solutions. Comme vous le savez, c'est des solutions qui coûtent énormément d'argent et qui sont techniquement extrêmement complexes et c'est pour ça que la

question de prendre une décision à ce niveau-là peut prendre du temps. Alors, les « on entend par-ci, par-là », moi, je ne suis pas responsable des ragots ou d'éventuelles interventions. »

Catherine PANASSIER : « Ce ne sont pas des ragots, c'est de la bouche et du maire de Lyon et du président de la Métropole qui sont contradictoires au fil des mois. C'est pour ça qu'on ne sait pas du tout où vous voulez aller. »

Marion SESSIECQ : « Alors, sur la question de la destruction du clip, le « oui, il faudrait le faire, comment le faire, quand le faire et à quelle proportion le faire », ça, c'est encore en discussion, effectivement. Ensuite, s'agissant de ce qu'on fait en complément, parce que ce n'est pas une action supplémentaire, c'est une action complémentaire, ce qu'on est en train de voter, enfin, la délibération que j'ai proposée, en fait, on en vote régulièrement ici et peut-être que les précédents conseils d'arrondissement, ça vous a peut-être échappé, mais il y a plusieurs actions qui sont complémentaires et qui sont des actions très concrètes et qui, les unes avec les autres, définissent la politique complète de l'aménagement sur le social, sur les commerces qu'on fait sur un quartier prioritaire. Alors, politique de la ville, il n'y a que Moncey qui est quartier politique de la ville, le reste de la place n'est pas en quartier politique de la ville, donc on n'a pas des soutiens financiers de l'État qu'on pourrait espérer avoir étant donné la situation de ce quartier-là et des populations qui la traversent. En fait, on met des moyens qu'aucun exécutif n'avait mis jusqu'à présent, donc on peut être impatient et on partage votre impatience, mais cependant, les choses qu'on met en place, c'est notamment des actions de prévention, c'est notamment des actions sur le lien social, c'est notamment des actions sur et pour ces jeunes en errance justement, et ce n'est pas seulement des questions de répression. »

Véronique DUBOIS-BERTRAND : « Et pour le travail avec la mission Quartiers Anciens et la Maison des projets, la Maison des projets est un lieu de rencontre, c'est un lieu de vie du quartier, c'est un lieu où les gens peuvent aller pour échanger, il y a des cours de français, enfin, c'est un lieu de vie pour le quartier et la mission Quartiers Anciens est totalement incluse dans le travail et dans nos réflexions et dans l'accompagnement. Est-ce que vous voulez rajouter ? »

Marion SESSIECQ : « Oui, pour rajouter, avec la mission Quartiers Anciens, on travaille très activement et notamment en lien avec le conseil citoyen sur les questions de mal-logement, sur le déploiement des questions d'accès au droit. Il y a énormément de choses qui se font avec l'Olivier des Sages, Thibaud, si tu veux compléter, tu pourras, mais le travail de fond est très technique et il est fait avec la mission Quartiers Anciens, bien sûr. Ils travaillent en lien avec la directrice de la Maison des projets, oui, bien sûr. »

Véronique DUBOIS-BERTRAND : « Est-ce que Monsieur PLANCHON, vous voulez ajouter sur le commerce ? »

Nicolas PLANCHON : « Oui, pas redire ce qui a été dit par Marion et Madame la Maire sur l'ensemble des actions qui, effectivement, sont peu visibles et peut-être qu'on peut nous reprocher un déficit de communication, pour autant, je préfère l'action publique sincère et réelle aux effets de communication dont est coutumier notre ministre de l'Intérieur par ailleurs. Ça, c'est pour le chapitre relationnel avec nos autorités de tutelle. Redire que les actions, on avance sur les champs de la prévention nécessaire puisque les gamins en danger qui concernent le présent rapport, et vous ne devriez pas vous abstenir, Madame PANASSIER, parce qu'en réalité, c'est une pierre de plus à un édifice, mais qui est conjoint. Je vous laisserai la parole après, je ne peux pas évidemment orienter votre vote, vous avez pleine latitude et liberté à exercer votre droit absolu de décider vous-même, mais quand on sait que les gamins, en réalité, par écho, sont probablement quand même pourvoyeurs d'insécurité qui font les échos et les joies de nos presses locales. Alors, s'ils avaient des allocations, peut-être qu'on pourrait discuter de la question de les couper ou pas, Goveille, mais en tout cas, pour le moment, ils sont plutôt sans droit et sans accès, donc on ne va rien leur couper du tout. Le seul truc qu'on doit leur couper, c'est l'accès à la violence via la consommation, vous savez, des petits médicaments qui se vendent à 5 euros sur la place du Pont et à périphérie et qu'on appelle la Veuve courage, parce que ça permet de lutter contre le réel et la situation désastreuse dans laquelle ils sont, et c'est ce pourquoi on missionne Le Mas, c'est pour lutter contre ces effets-là. Et ce n'est pas parce qu'on est particulièrement gentils ou bienveillants avec la détresse en général, c'est qu'en termes d'efficacité publique, les CRS seuls seront incapables et insuffisants pour réguler les questions d'insécurité de la place du Pont. Sauf que pour répondre à votre question qui est légitime : quelle est la vision et quel est le cadre ? La vision et le cadre, on les a

posés depuis le début, c'est-à-dire que c'est conserver l'histoire du secteur de la Guillotière comme un quartier monde et un quartier nomade, parce que ça a toujours été un lieu de passage et de diversité et un lieu et un quartier populaire qu'il ne s'agit absolument pas de gentrifier, pour autant il s'agit de réasseoir une régulation collective de l'espace public. Ça passe par l'action des bailleurs sociaux notamment, probablement insuffisante, et il y a un groupe inter-bailleurs qui s'est attaché à essayer d'améliorer la gestion des réclamations techniques, par exemple, parce que dans la vie de tous les jours, c'est les rats dans les allées ou les pannes de chauffage, c'est des trucs très, très concrets qui portent un petit peu sur le moral et l'enthousiasme, ce qu'on peut évidemment entendre. Donc, il y a ce travail-là de gestion quotidienne, et puis les questions lourdes en termes d'investissement public, c'est la question du clip et c'est la question des réhabilitations générales et que, hélas, ce que soulignait Marion, on ne dispose pas du périmètre QPV en termes de géographie prioritaire sur le secteur Gabriel Péri, mais simplement sur notre îlot Moncey (moins de 4 000 habitants) et qui est notablement impacté, il y a des effets collatéraux. On pourra aussi parler de la place Blanche en ce moment, parce que ça se dégrade à la périphérie, c'est-à-dire que quand on déplace des problèmes, on les retrouve ailleurs nécessairement. Et pour revenir sur mon champ de délégation, la mise en place du périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat vise à requalifier l'offre, c'est-à-dire à diversifier l'offre ou plutôt à la rééquilibrer. Sans attirer les grandes enseignes de luxe pour dégager les boutiques de commerçants populaires et faire en sorte que les CSP+ s'installent à la Guill' et qu'on en fasse effectivement un quartier gentrifié, donc toujours avec la ligne de mire d'un quartier monde ouvert et populaire. Pour autant, de temps en temps, sur certains secteurs, ça ne vous aura pas échappé, on est sur des polarités de multiactivités qui, non seulement ne sont pas qualitative, mais surtout ne répondent pas aux besoins de consommation des habitants. Sauf que, donc on a l'intention, on a le cadre juridique, on a un petit peu de leviers financiers, mais ça dépend quand même de l'initiative privée. Je rappelle qu'on ne vit pas dans un grand kolkhoze et que la puissance publique est limitée à l'initiative privée en matière de commerce et que donc, on peut faire préemption dès lors qu'il y a un vendeur et un repreneur et là, la Ville peut lever la main en disant : « coco, on va réfléchir à la destination de ta future enseigne. » Pour autant, on n'a pas l'attitude à décider nous-même de qui on met où, sans quoi ce serait évidemment une politique publique de copinage et de népotisme contre lesquels évidemment on s'inscrit en faux. Tout ça pour dire qu'il y a réellement un projet global où on a plus ou moins de leviers, mais vous le savez, des difficultés techniques aussi et qu'on ne part pas ex nihilo. Et là-dessus, je voudrais évidemment saluer le travail de l'équipe précédente, parce que le premier document qu'on a compulsé avec acuité, ça a été évidemment le rapport sur TIS sur l'ensemble des préconisations qui étaient issues des études sur le site avec des orientations qui sont compatibles avec notre vision du projet et avec le possible technique et financier. Et avec d'autres batailles, on a aussi, très concrètement, même si c'est peu visible, regarni les rangs des éducateurs de rue qui avaient disparu du quartier, d'où une dérégulation aussi. Ça ne résout pas tout, ça ne répond pas à tout, mais ça en fait partie, donc c'est nécessairement une approche multifactorielle, donc nécessairement un peu complexe, pardon, pour reprendre un peu la rhétorique un peu du président qui n'est pas exactement ma tasse de thé, mais pour autant, il y a des éléments de complexité qui font que oui, c'est un petit peu difficile de mettre ça en synthèse et de le présenter comme un cadre un petit peu simple, même si on a le cap, et je le soulignais par ailleurs, sur le quartier monde qui doit rester populaire. Évidemment, on doit collectivement résoudre les problèmes de sécurité, d'attractivité commerciale, et plus simplement de vivre tranquillement dans les rues de la Guill', puisqu'aujourd'hui, on n'est plus, évidemment, dans le sentiment de l'insécurité. Je ne ferai pas de rhétorique là-dessus, on est sur de l'insécurité avérée, ce qui a nécessité la création de la BST, mais aussi l'ensemble de la chaîne judiciaire. Ça aussi, on n'a pas fait trop de communication, mais on a réussi, grâce au partenariat avec les services de l'État, à territorialiser le parquet sur site et ça, il n'y a pas beaucoup de secteurs, y compris en QPV qui peuvent se prévaloir d'une telle avancée sur la chaîne judiciaire. Ça veut dire quoi ? Ça veut dire que ceux qui sont pris en flag, ils ne ressortent pas immédiatement à l'issue de la garde à vue, mais ils passent en comparution immédiate. Concrètement, c'est ça, dans la vraie vie, voilà, et j'en arrête là. »

Véronique DUBOIS-BERTRAND : « Merci. Monsieur CLERC, vous voudriez compléter ? »

David CLERC : « Je voulais juste donner une réponse à Madame TANDONNET. Je ne reviendrai pas, effectivement, sur les efforts importants, aussi bien de l'État, de la Ville de Lyon, en termes de sécurité et de tranquillité sur le quartier, mais oui, vous avez raison, il peut y avoir un report, et nous l'avons constaté, sur les secteurs adjacents à Gabriel Péri puisque cette présence massive des forces de l'ordre fait que certains individus n'ont pas disparu de la nature. Et je m'en suis entretenu dernièrement avec le commissaire de police du 3^e arrondissement et de la commandante de la brigade de sécurité territoriale pour qu'effectivement, cette BST puisse aussi avoir des patrouilles sur les secteurs adjacents. Donc, oui, vous avez raison, mais c'est un sujet qui est pris en compte. »

Véronique DUBOIS-BERTRAND : « Merci. »

Catherine PANASSIER : « On ne nie pas du tout la complexité de la situation ni du quartier. On est ravis que vous vouliez garder l'âme profonde populaire et mondialiste de ce quartier-là, c'est ce pour quoi on s'est battus également. On avait par ailleurs effectivement un inter-bailleurs qui, par exemple, a permis de créer, ça paraît bête, des locaux de poubelles dans ces immeubles qui n'en avaient pas du tout. C'est difficile et variable selon les bailleurs, et je ne dis pas que c'était parfait, mais enfin, il y avait des progrès et la progression était à poursuivre. Sur le plan économique, j'en ai déjà parlé, et effectivement, il y a des préemptions qui sont possibles, et dans le PLU, on peut quand même inscrire des orientations en termes d'activité, même si, effectivement, le commerce qui s'installe reste un commerce privé, mais là, il y a des préemptions qui sont quand même possibles. De lutter contre la gentrification, on ne peut qu'adhérer à ça et saluer effectivement le travail de prévention qui peut être fait avec ces migrants. Et notamment, parce que c'est ce qui manquait vraiment, ce progrès en matière de justice, enfin, comme vous le disiez, le prolongement dans la chaîne judiciaire, parce que l'impunité est ce qui rend complètement fou les habitants de ce secteur-là. N'empêche, et je comprends, il y avait déjà aussi des opérations complémentaires dans le cadre de la politique de la ville, c'est difficile de rendre tout lisible, mais quand même, je le redis, de ne pas savoir ce que vous voulez faire sur le plan urbain et la force que vous voulez mettre sur ce projet... Par exemple, avenue des Frères Lumières dans le 8^e arrondissement, on sait qu'on va y mettre, je ne sais plus combien, 6 ou 8 millions, enfin bon, c'est dit. Là, alors qu'une intervention devrait être prioritaire, il y a eu un passage piéton qui a été réalisé et qui ne sert pas, et qu'est-ce qu'il va se passer d'autre ? Vraiment, il y a une absence totale, je le répète, de vision malgré vos réponses. Je vois bien qu'il y a des choses qui se mettent en place, dans une certaine continuité d'ailleurs et on ne peut que s'en satisfaire, il y a des progressions, je les ai citées, mais il n'en demeure pas moins qu'il y a une absence totale de vision globale de ce secteur, même si elle est complexe à définir. On en reparlera en conseil de métropole et en conseil municipal. On avait tellement progressé, quand même, sur le sujet que de voir toutes ces années perdues, bah oui, je suis en colère, voilà, c'est tout. »

Véronique DUBOIS-BERTRAND : « Très bien, nous entendons votre colère, mais pourtant, je peux vous assurer qu'on continue d'avancer, qu'on n'a pas le sentiment de perdre des années et notre temps. Nous allons passer au vote de ce rapport. »

Madame la Maire met le rapport aux voix.

Véronique DUBOIS-BERTRAND : « Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté. »

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

Abstentions des Élus Respirations avec Georges KÉPÉNÉKIAN (Catherine PANASSIER + pouvoir Georges KÉPÉNÉKIAN)

Véronique DUBOIS-BERTRAND : « C'est un lieu d'échanges et d'expression. Nous passons au rapport 4547 qui concerne la signature entre l'État, la Métropole de Lyon, les Villes de Lyon et de Villeurbanne, du contrat territorial d'accueil et d'intégration à destination du public primo-arrivant. Je laisse la parole à Monsieur Thibaud ROCHE. »

33. 4547 – Signature entre l'État, la Métropole de Lyon, les Villes de Lyon et de Villeurbanne, du contrat territorial d'accueil et d'intégration (CTAI) à destination du public primo-arrivant
RAPPORTEUR : Thibaud ROCHE

Thibaud ROCHE : « Bonsoir, Madame la Maire, mes chers collègues, ce rapport concerne la convention territoriale d'accueil et d'intégration à destination du public primo-arrivant à la signature entre l'État,

la Métropole de Lyon, les Villes de Lyon et de Villeurbanne. Cette convention vise à poursuivre la politique d'accueil et d'intégration des primo-arrivants sur le territoire lyonnais afin de faire de notre ville un endroit plus accueillant, solidaire et hospitalier. Elle cherche notamment à apporter un soutien au parcours administratif, professionnel et d'accès au logement des primo-arrivants, mais s'attache aussi à de nombreux autres aspects tels que la santé, l'apprentissage du français et du numérique. Je vous invite à voter en faveur de ce rapport. »

Véronique DUBOIS BERTRAND : « Merci. Y a-t-il des questions ? Très bien. »

Madame la Maire met le rapport aux voix.

Véronique DUBOIS-BERTRAND : « Je mets donc ce rapport au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Véronique DUBOIS-BERTRAND : « Rapport 4458 - Programmation 2022 au titre de la convention territoriale de Lyon du contrat de ville 2015-2023 de l'agglomération lyonnaise - Demandes de cofinancement auprès de l'État et de la Métropole de Lyon pour les postes des missions territoriales de maîtrise d'œuvre urbaine et sociale et les actions sous maîtrise d'ouvrage de la Ville de Lyon. Je laisse Monsieur ROCHE nous expliquer tout ça. »

34. 4458 – Programmation 2022 au titre de la convention territoriale de Lyon du contrat de ville 2015/2023 de l'agglomération lyonnaise - Demandes de cofinancement auprès de l'État et de la Métropole de Lyon pour les postes des missions territoriales de maîtrise d'œuvre urbaine et sociale et les actions sous maîtrise d'ouvrage de la Ville de Lyon

RAPPORTEUR : Thibaud ROCHE

Thibaud ROCHE : « Alors, ce rapport vise à solliciter les participations financières de l'État au travers de la NCT et de la Métropole de Lyon pour les postes des missions territoriales de maîtrise d'œuvre urbaine et sociale et les actions sous maîtrise d'ouvrage de la Ville de Lyon. Donc notamment le poste du directeur de projet de la mission Quartiers Anciens qui est pleinement intégré dans le projet Péri, je le répète. Et ça implique également les participations prévues pour la mise en œuvre des actions répondant aux objectifs du volet sécurité et prévention de la convention territoriale de Lyon et du contrat de ville 2015-2023 et de l'agglomération lyonnaise, de la Stratégie territoriale de sécurité et de la prévention de la délinquance, à raison de 49 689 euros pour les postes d'intervenants sociaux en commissariat. Pour rappel, la Stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance 2022-2026 constitue le programme de travail renouvelé du conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance et poursuit deux objectifs : l'amélioration durable de la sécurité et de la tranquillité publique pour garantir aux habitants un cadre de vie apaisé ; et l'accompagnement individualisé des publics en difficulté, des victimes et auteurs d'infractions. Je vous invite également à voter ce rapport. »

Véronique DUBOIS-BERTRAND : « Merci. Y a-t-il des questions ? Très bien. »

Madame la Maire met le rapport aux voix.

Véronique DUBOIS-BERTRAND : « Je mets donc ce rapport au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Véronique DUBOIS-BERTRAND : « Rapport 4460 - Programmation financière complémentaire 2022 au titre de la politique de la ville (volet lien social) pour un montant total de 110 000 euros, ainsi qu'au titre des dispositifs « Fonds d'Initiatives Locales » et « Fonds Associatif Local » et « Conseils citoyens » pour un montant total de 21 260 euros. Je laisse la parole à Madame SESSIEQ. »

35. 4460 – Programmation financière complémentaire 2022 au titre de la politique de la ville (volet lien social) pour un montant total de 110 000 euros, ainsi qu'au titre des dispositifs « Fonds d'Initiatives Locales » (FIL), « Fonds Associatif Local » (FAL) et « Conseils citoyens » pour un montant total de 21 260 euros

RAPPORTEURE : ~~Thibaud ROCHE~~ - Marion SESSIEQ

Marion SESSIECQ : « Merci, Madame la Maire. Suite à la programmation financière complémentaire 2022 au titre de la politique de la ville, ce rapport propose l'approbation de subventions complémentaires à plusieurs associations œuvrant pour favoriser le lien social, ainsi que des subventions de fonctionnement au conseil citoyen et au titre des dispositifs du fonds associatif local (FAL) et le fonds d'initiative locales (FIL). Je vous invite à voter favorablement ce rapport. »

Véronique DUBOIS-BERTRAND : « Voilà, on ne s'emmêle pas dans les mots. Merci. Y a-t-il des questions ? Thibaud ROCHE. »

Thibaud ROCHE : « Je ne me prononce pas, parce qu'étant ancien administrateur de l'une des associations, je ne prendrai pas part au vote. »

Véronique DUBOIS-BERTRAND : « Merci beaucoup. »

Madame la Maire met le rapport aux voix.

Véronique DUBOIS-BERTRAND : « Je mets ce rapport au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Monsieur Thibaud ROCHE ne prend pas part au vote

Véronique DUBOIS-BERTRAND : « Nous avons donc fait le tour de nos rapports, je vais vous lire et vous soumettre la question des arrondissements dans la question du 3^e pour le conseil municipal prochain. »

36. Questions MA3 au CM : Périscolaire dans le 3^e

RAPPORTEURE : Véronique DUBOIS-BERTRAND

Véronique DUBOIS-BERTRAND : « Monsieur le Maire, mesdames et messieurs les élus, la rentrée scolaire s'est faite avec, pour les enfants, son lot de retrouvailles et de nouveautés ; avec, pour les enseignants, la découverte de nouveaux élèves et la volonté d'accompagner leurs apprentissages ; avec, pour les parents, le souci du bien-être de leurs enfants et de l'organisation de leurs journées scolaires et périscolaires.

Les écoles du 3^e arrondissement ont connu l'année dernière des réelles difficultés quant à l'organisation et l'animation des temps périscolaires que la Ville a su prendre en compte et accompagner au mieux, et je l'en remercie. Ces difficultés ont impacté ces temps de pause et de détente essentiels dans la journée des écoliers. Aussi, en cette période de rentrée scolaire, nous aimerions que vous nous présentiez la réflexion entreprise sur le temps périscolaire, ainsi que les évolutions en cours et à venir de son organisation. Je vous remercie. » C'est la question du 3^e qui sera posée au conseil municipal. Est-ce que vous avez des remarques sur cette question ? »

Madame la Maire met le rapport aux voix.

Véronique DUBOIS-BERTRAND : « Je vais la mettre aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je poserai donc cette question au conseil municipal. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Véronique DUBOIS-BERTRAND : « Voilà, *jingle* de fin. Je voulais juste vous donner quelques dates. Ce week-end, il y a les Journées européennes du patrimoine qui vous permettront de découvrir des lieux dans Lyon.

Le 24 septembre, le conseil de quartier Sans Souci - Dauphiné organise son vide-greniers autour du château Sans Souci.

Le 1^{er} octobre, nous fêterons les 10 ans du jardin partagé des Coccinelles du Sans Souci.

Et il y aura également le 1^{er} octobre le Greener Good Festival au château de Montchat. Madame PANASSIER. »

Catherine PANASSIER : « Oui, Madame la Maire, chers collègues, juste pour terminer, vous dire, parce que peut-être que vous avez lu dans la presse, ou vous serez amenés à le lire, nous soutiendrons les commerçants et restaurateurs de la place Varlin, parce que nous restons persuadés que ce démarrage des travaux début juin sur la place était juste une aberration, un non-sens. Donc, je confirme ce qui a pu être écrit et ce que nous avons dit d'ailleurs au président de la Métropole, le dossier, enfin, la

réalisation des travaux aurait pu être programmée complètement différemment. Nous veillerons aussi à ce que les terrasses puissent retrouver leur espace à l'issue de ces travaux puisqu'on connaît leur importance en termes d'animation, en termes de sécurité et l'enjeu de pérennisation, effectivement, des commerces sur la place. »

Nicolas PLANCHON : « Deux mots sur Varlin.

1. Je les vois tous les jours, le dialogue n'est pas rompu ;
2. Je parle avec eux, parce que je suis entrepreneur aussi, de chiffres d'affaires et l'impact catastrophique des travaux sur leur capacité à sauvegarder leurs enseignes, ça va plutôt correct, donc finalement la période d'angoisse qui était bien légitime, et on a milité aussi pour décaler le calendrier, mais parce que les coûts étaient partis et que les marchés étaient partis, c'était juridiquement, techniquement et après financièrement préjudiciable, donc ça ne marchait plus. Pour autant, si je parle de Rachid qui est à l'origine de l'espèce de fronde médiatique et qui a joué son jeu, et c'est légitime et c'est normal, et je lui ai dit : « À votre place, j'aurais fait exactement pareil pour alerter », donc là-dessus, moi, je crois que tout le monde va travailler de concert et qu'au final, la requalification extrêmement qualitative du projet va permettre au contraire de pérenniser totalement, durablement, l'ensemble des CHR de la place. Ça, c'est le premier élément prospectif.

Ensuite, sur la reconstitution des terrasses, évidemment que c'est prévu dans le cadre du projet et ça a déjà été d'ailleurs discuté avec les CHR, sauf qu'il y aura une redistribution sur un principe républicain de base qui s'appelle l'égalité de traitement et aujourd'hui, on n'est pas dans une égalité de traitement entre les différents CHR de la place Varlin. Je ne vais pas rentrer dans le détail, sur les surfaces d'usage qui sont alloués à certains aux dépens de certains autres. Évidemment que là, la puissance publique qu'on incarne avec la Métropole vise à assurer l'égalité de traitement. On le sait déjà, donc on est sur des négociations à la chaise près avec les CHR concernés, mais très franchement, on est sur une dynamique qui est extrêmement positive. Ça n'empêche pas les difficultés, mais qui peuvent être aussi conjoncturelles. Et j'en profite aussi pour dire qu'il y a eu un travail extrêmement intense de la part de celui qui conduit le projet au niveau de la Métropole. Y compris pour des autorisations temporaires et finalement très, très fréquentes en lien avec les services de la DECA, des terrasses qui aujourd'hui s'installent quasiment tous les jours. Et en fonction de la localisation précise des tranchées et des travaux, ils les déplacent au gré et finalement, on voit bien que ça dérange très peu la clientèle, plus, un petit peu évidemment, pour refaire la ville et la reconstruire, ça génère des nuisances et elles sont assumées. Et par contre, il faut aussi saluer la qualité de dialogue avec la maîtrise d'œuvre et la maîtrise d'ouvrage puisque les gars sur le chantier sont quand même hyper attentifs au dialogue, ce qui n'est pas le cas et on a beaucoup travaillé en amont pour qu'il y ait ça et notamment pour que la pause méridienne soit sacralisée et que les gens, au temps de repas et de déjeuner, n'aient pas le bruit des marteaux-piqueurs. Et pour le moment, c'est hyper respecté, donc là-dessus, je suis ravi. Il y aura probablement au cours du chantier d'autres difficultés, après, sur le calendrier initial, je partage votre avis, si on avait pu décaler, ça aurait été mieux, sauf qu'on a été dans des retards successifs. Notamment, les retards sont à l'initiative de ceux qui se sont élevés contre le calendrier. Ils ont eu du retard dans le dépôt obligatoire des vérandas fermées, comme vous le savez, ils n'ont pas respecté les délais et c'est ce qui a décalé d'autant, donc il y a un petit jeu que j'entends, mais globalement, je partage votre préoccupation. C'est un endroit de forte attractivité, de convivialité, de rencontre, etc. Il faut rendre de l'espace public au public aussi, parce que si je reprends la question de la fontaine, et on a des militants au conseil de quartier, très militants sur la question de cette fontaine qu'il faut rendre publique et qu'elle était privatisée, parce que noyée au milieu des chaises privées sur l'espace public. Donc, là aussi, on va rééquilibrer les usages, on a le droit de venir s'installer autour de la fontaine avec un sandwich sans être client d'un des CHR. Mais tout ça, on l'a présenté abondamment et on les voit très régulièrement, et je continue de les voir, et ils continuent de le saluer sans utiliser des cailloux qui traînent sur le chantier, donc pour le moment, ça va. »

Véronique DUBOIS-BERTRAND : « Merci beaucoup. »

Catherine PANASSIER : « Enfin, on vous remercie de nous présenter quand même, peut-être au prochain conseil, le projet qu'on ne connaît pas, on ne l'a pas vu. »

Nicolas PLANCHON : « Alors, on l'avait présenté en réunion publique ici même devant un nombre conséquent d'habitants et d'ailleurs de CHR. Alors, nos excuses, je suis plutôt partisan d'inviter très largement tout le monde, y compris les oppositions constructives ou même moins constructives, peu importe, tout le monde doit connaître l'action publique, donc là, on vous l'enverra absolument, y compris on peut le présenter en conseil ou pendant un temps dédié. »

Véronique DUBOIS-BERTRAND : « Et c'est le projet que vous aviez lancé, initié, on l'a juste amendé avec quelques arbres de plus. Marie, une dernière information ? »

Marie VIDAL : « Oui, voilà, c'est juste à titre informatif, dans les dates à retenir d'ici le prochain conseil d'arrondissement, le 8 octobre prochain, il y aura la 2^e édition de la Fête des animaux qui est organisée en partenariat, la mairie du 3^e, la mairie du 8^e et la Métropole, et cette année, on a une marraine qui est Caroline ROOSE, eurodéputée, et qui sera là pour le lancement. Donc, n'hésitez pas à venir, place Ambroise-Courtois de 15 h 00 à 19 h 00 le 8 octobre. »

Véronique DUBOIS-BERTRAND : « Merci beaucoup. Je vous souhaite à tous une bonne fin de soirée. Merci d'avoir suivi. »

L'ordre du jour et les questions diverses étant épuisés, Madame la Maire lève la séance à 21 h 06